



Nelly Hissung-Convert, *La spéculation boursière face au droit 1799-1914*, Paris, L.G.D.J., 2009, 668 p., ISBN 978-2-275-03456-0

Paul Lagneau-Ymonet, **Angelo Riva**

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2010/4 n° 57-4 , PAGES 264 À 266
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 9782701155524

DOI 10.3917/rhmc.574.0264

Date de mise en ligne : 31/01/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-4-page-264?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



COMPTES RENDUS

Belin | *Revue d'histoire moderne et contemporaine*

**2010/4 - n° 57-4
pages 225 à 274**

ISSN 0048-8003

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-4-page-225.htm>

Pour citer cet article :

« Comptes rendus »,
Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2010/4 n° 57-4, p. 225-274.

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Comptes rendus

SARA BEAM,

*Laughing Matters. Farce and the Making of
Absolutism in France,*

Ithaca, Cornell University Press, 2007,
268 p., ISBN 978-0-8014-4560-6

De quoi peut-on rire en public sous François I^{er} ? Sous Louis XIII ? Parce que le rire est souvent un acte politique, Sara Beam propose de retracer l'évolution du théâtre satirique français pour comprendre les mutations de la culture

politique d'Ancien Régime et apporter un éclairage nouveau sur les mécanismes de la construction de l'absolutisme. Prenant le contre-pied des schémas habituels, elle interprète le processus de marginalisation progressive de la farce de 1550 à 1650 non pas comme une conséquence de l'absolutisme, mais plutôt comme l'expression de la volonté des élites urbaines d'embrasser le « discours de l'absolutisme » pour consolider ou accroître leurs propres positions de pouvoir.

L'ouvrage s'ouvre sur l'âge d'or de la farce, manifestation de celui des Bonnes Villes, de la fin de la Guerre de Cent Ans à la Renaissance. Le théâtre satirique est alors le fait d'amateurs, membres respectables de la communauté urbaine, réunis au sein de sociétés festives pleinement intégrées à la vie urbaine. Applaudies par les gens du commun comme les aristocrates, ces représentations sont patronnées par les autorités municipales qui y trouvent un instrument de prestige pour leur cité. Analysant à la fois le contenu des pièces et les archives des parlements et conseils municipaux de Paris, Rouen, Dijon, Bordeaux et Toulouse, Sara Beam revient en particulier sur deux thèmes de l'histoire de la culture populaire. D'une part, la portée subversive du rire rabelaisien et de l'inversion carnavalesque (Mikhaïl Bakhtine) doit être limitée : loin de faire l'apologie de la rébellion, ces représentations rappellent à ceux qui ont le pouvoir qu'ils doivent l'utiliser sagement et pour le bien public ; plus encore, elles réaffirment les valeurs chrétiennes et civiques communes, fondées sur une conception organique de la religion et du corps politique à la Renaissance. D'autre part, si les farces amusent, elles ont également pour fonction d'informer et de commenter des événements contemporains, aux enjeux souvent locaux. Conscientes que le théâtre satirique agit comme un instrument de façonnage d'une opinion publique, les autorités urbaines veillent à la mince ligne de partage entre humour et calomnie. L'auteur apporte ainsi des arguments supplémentaires à la démonstration de l'existence d'un espace public politique antérieur à l'avènement de la « sphère publique bourgeoise » habermassienne et qui inclut, en outre, une large partie de la population illettrée des villes.

Le retrait de la farce à partir du milieu du XVI^e siècle n'est ni linéaire ni total : le grand intérêt du livre réside dans l'attention portée aux situations locales (restituées de manière très vivante grâce à de multiples études de cas) et surtout aux intérêts des différents acteurs dans le devenir du théâtre satirique. Les guerres de religion marquent un tournant décisif dans l'attitude des élites urbaines vis-à-vis de la farce, rapidement associée à la violence juvénile et confessionnelle. La crainte de l'émeute et de la contamination du corps social par l'hérésie conduit les corps de ville et les parlements à couper les fonds, à multiplier les restrictions à l'égard des sociétés festives, en particulier celles des turbulents clercs de la basoche et des étudiants des universités. Mais après la peur, c'est le dégoût qui pousse les autorités urbaines, gagnées par les messages des réformes protestante et catholique, à bannir la farce dans les années de

troubles. La dimension corporelle du burlesque traditionnel est ainsi de plus en plus décriée au nom de la décence, tandis que les mystères (interdits à Paris dès 1548) ne correspondent plus à la nouvelle piété promue par les réformateurs.

Avec le retour à la paix, le genre connaît une résurgence temporaire. Mais si le rire gaillard regagne pour un temps les planches, c'est au prix de l'abandon de la satire sociale et politique, avant d'être marginalisé au profit de la tragédie et de la comédie néoclassiques, qui gagnent progressivement la scène parisienne puis provinciale. Les trois derniers chapitres, certainement les plus novateurs et les plus stimulants, mettent en lumière l'imbrication de plusieurs phénomènes.

Un premier faisceau d'explications réside dans les mutations internes au monde du théâtre des premières décennies du XVII^e siècle. Le statut d'acteur change : les amateurs sont remplacés par des troupes de professionnels, économiquement vulnérables et socialement marginaux mais qui, à l'image des Italiens, jouissent de la protection royale. Dans le chapitre 5, solidement étayé par les archives de l'Hôtel de Bourgogne (la première salle de la capitale et du royaume), Sara Beam analyse le fonctionnement de la scène parisienne à travers le système de régulation partagé entre le Châtelet de Paris et la Confrérie de la Passion qui administre son monopole et veille jalousement à ses intérêts commerciaux. Ce sont ainsi les forces du marché et de la concurrence, bien davantage qu'une censure ponctuelle de la justice royale, qui imposent aux comédiens de s'adapter aux nouveaux genres à la mode.

Avant les années 1630 et l'instauration du mécénat d'État en effet, l'intervention royale n'est qu'indirecte. La cour des derniers Valois et des premiers Bourbons rit toujours de la farce, façonnée par la *commedia dell'arte*, jouée par des troupes professionnelles soutenues par le pouvoir royal et vidée de tout contenu polémique. De même, l'introduction de la vénalité des offices dans les charges de solliciteurs des parlements achève la transformation de la basoche en organisation aux intérêts strictement professionnels, au détriment de ses anciennes activités théâtrales.

Loin d'être les récepteurs passifs d'une pression exercée par le pouvoir central, les élites urbaines jouent en revanche un rôle fondamental dans la répudiation du théâtre satirique dans la première moitié du XVII^e siècle. La contraction des libertés urbaines à partir d'Henri IV crée les conditions d'un consensus politique nouveau dans lequel les élites urbaines décident qu'elles ont plus à gagner à flatter qu'à résister à l'autorité royale. La survie du théâtre de la Mère-Folle de Dijon jusque dans les années 1630 est une exception : ailleurs, les sociétés festives traditionnelles sont écartées des rituels politiques à la gloire du monarque par des autorités municipales soucieuses d'adopter un nouveau langage de l'obéissance qui ne laisse plus de place à la frivolité et à la satire. Le soutien qu'elles apportent au théâtre des collèges jésuites – tout comme le fait alors la Couronne – témoigne également du mimétisme culturel des élites provinciales et des stratégies de distinction qu'elles mettent en œuvre. Véritables écoles de discipline chrétienne et de civilité, les tragédies, les comédies et les ballets façonnent des fils pieux et raffinés mais aussi déferents vis-à-vis de leur monarque. Dès lors, c'est dans le pamphlet que s'exprime l'essentiel de la satire, chassée des planches où triomphent d'inoffensifs divertissements.

En somme, le livre de Sara Beam tisse avec talent les fils de l'histoire culturelle, urbaine et politique, et revisite de manière convaincante nombre de leurs problématiques. Les copieuses notes infrapaginales témoignent de cette maîtrise transdisciplinaire ; on pourra toutefois regretter l'absence d'une bibliographie finale reprenant l'ensemble des références citées. La périodisation choisie, ainsi que l'accent porté sur les motivations

propres aux élites urbaines, contribuent à ébranler davantage le modèle historiographique de l'absolutisme pensé à l'aune exclusive de l'expérience curiale de Versailles, et opèrent ainsi de fructueux déplacements et approfondissements de la théorie du « processus de civilisation des mœurs » de Norbert Elias. Dépasant l'opposition binaire entre culture populaire et culture des élites, la démonstration précise les contours, de la seconde pour montrer que l'identification des élites urbaines à la culture de cour et à l'absolutisme est progressive et que des discordances subsistent jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

DIANE ROUSSEL
Université de Reims

FLORENCE BUTTAY-JUTIER,

Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance,

Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008,
556 p., ISBN 978-2840505488

Quel point commun y a-t-il entre des programmes iconographiques du palais Farnèse ou du palais Ricci, la devise d'un gentilshommes français aux allures de condottiere, Galiot de Genouillac, et Machiavel? Tous invoquent la Fortune.

Allégorie mobile, tant par ses formes « Fortune-Occasion », « bonne ou mauvaise fortune », « Fortune-Ventura », que par son iconographie qui ne cesse de se déplacer entre des figurations « médiévales » de la roue à une autre, « à l'antique », d'une femme nue juchée sur une sphère et coiffée d'une mèche. C'est à cette pluralité très complexe d'une allégorie centrale tant dans le discours que dans les arts visuels de la Renaissance, que s'attaque le beau livre, superbement illustré, de Florence Buttay-Jutier.

Armée d'une érudition remarquable, indispensable pour se confronter à un tel objet dont le livre déploie avec finesse la labilité et la plasticité en fonction des auteurs qui s'en emparent, l'auteure promet de faire ici « l'histoire d'une banalité » en évitant justement les pièges tendus par les lieux communs. Refusant de fixer une chronologie ferme qui verrait la fin d'une représentation médiévale pour le triomphe d'une représentation à l'antique de Fortune, l'ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, entreprend plutôt d'explorer les sens très variés dont les acteurs de la Renaissance française et italienne investissent une allégorie morale. Si l'auteure se propose, dans une première partie, de retracer la destinée de Fortune, depuis la déesse grecque, sous le nom de Tyché, déesse de la chance et du hasard, à la déesse Fortuna vénérée dans la Méditerranée romaine sous divers adjectifs, puis associée au destin aveugle, notamment à la fin de la République, elle montre comment la déesse, avec le premier christianisme, survit désormais sous la forme d'une image de mémoire, un « locus » de la rhétorique mis à la disposition des spécialistes du discours, associé aux réflexions sur le Temps et ses tribulations. Fortune, même objet d'une méditation comme chez Boèce (VI^e siècle) n'est pas en effet un concept mais bien plus une notion qui permet de penser la destinée des hommes, les renversements politiques ou encore l'échec ou le succès des armes.

Outil malléable, comme tout lieu de la rhétorique, sa figuration visuelle est elle aussi l'objet de multiples recherches, alimentées par les découvertes successives, aux cours des XV^e-XVI^e siècles, d'une iconographie à l'antique. Ce volet qui explore surtout la diversité et l'hybridité des figures de Fortune, offre des pages brillantes et passionnantes dans la lignée d'une Frances A. Yates ou d'un Aby Warburg, où des « lieux » de l'histoire de l'art tel le fameux blason de Giovanni Rucellai (Florence, palais Rucellai) sont entièrement remis à jour, redécouverts par une enquête et une lecture minutieuses, fines et attentives de ses composantes, sollicitant de multiples sources visuelles et littéraires, qui permettent de débusquer une Fortune fort voisine de la figure de Vénus, une

Buona Ventura, plus proche de la providence divine que d'une figuration sécularisée. Associée à la figure du bateau et du gouvernail, la figure féminine nue avançant au gré du vent est en effet étroitement associée au thème du bon gouvernement et, en ce sens, se voit rapidement emparée par la trattistique politique.

Ainsi une grande partie de l'ouvrage s'attache à montrer l'usage intensif de cette figure dans la théorie et dans les représentations politiques de la Renaissance. Elle est, par exemple, une notion décisive pour penser la distinction entre une légitimité dynastique et une légitimité d'élection, celle que les principautés toutes neuves d'Italie comme celle des Sforza tentent de construire. Dans un contexte où l'usage de la force et des armes, la victoire sur des camps rivaux, sont décisifs, la figure de Fortune est sollicitée avec force dans les emblèmes des princes italiens, vers 1500, dans les fêtes publiques et dans les discours politiques. Liée à la bonne occasion, la Fortune devient un outil essentiel de légitimation d'une souveraineté d'élection dont la victoire n'est qu'un des signes mais aussi un outil pour penser ce pouvoir inédit des condottieri, comme Ludovic le More (1452-1508). Investie d'une symbolique impériale, Fortune est également employée dans les entrées de Charles Quint et des Valois. C'est donc sans surprise que l'on retrouve l'allégorie dans les miroirs de prince, les manuels de bon gouvernement, parmi lesquels *Le Prince* de Machiavel où elle est très fréquemment invoquée.

Quant aux sujets du prince, leur place est également justifiée en ayant recours à l'allégorie : rebondissement du destin, revers de fortune, voire conversions dans une Europe confessionnalisée du XVI^e siècle, sont tout autant expliqués dans les récits autobiographiques, restés pour certains inédits, commodément à l'aide de ce « lieu » qui permet de rendre compte aussi de l'incertitude des temps. Du modeste aventurier italien ballotté de part et d'autre de la Méditerranée et de ses religions, aux Farnèse, Fortune fait partie d'un langage commun mais aux ressorts symboliques différents, qui servent toutefois à éclairer et formuler la place que se fait chacun des acteurs au sein de la société.

C'est donc bien plus qu'à l'histoire d'une banalité que nous convie l'auteur. Suivant le fil rouge de Fortune, elle reconstruit une histoire renouvelée non seulement du langage politique à la Renaissance, mais offre aussi une clé inédite pour rendre lisible la touffeur symbolique d'un monde social et intellectuel en mutation.

Naïma GHERMANI

Université de Grenoble 2- CRHIPA

JEAN-YVES MARIOTTE,

Philippe de Hesse (1504-1567). Le premier prince protestant,

Paris, Honoré Champion, 2009,
320 p., ISBN 2745317679

Figure clé de la Réformation allemande, le landgrave Philippe de Hesse a été l'objet de très nombreux travaux en Allemagne; cependant, depuis 1830, aucune étude générale et complète ne lui avait été consacrée. En France, le per-

sonnage est moins connu. Pour ces deux raisons, l'ouvrage de Jean-Yves Mariotte est une contribution importante à l'histoire des grandes figures politiques de l'Empire.

Ce souci de présenter au public français un épisode essentiel de l'histoire de l'Empire à travers un de ses acteurs principaux est tangible dans tout ce livre, que caractérisent une très grande clarté, des illustrations et des cartes nombreuses et une trame chronologique classique mais précise. Sans s'attarder sur son éducation sous la férule d'une mère régente aussi pieuse qu'énergique à défendre les intérêts de son

fil, l'auteur s'intéresse d'emblée à l'entrée du jeune landgrave, à l'âge de dix-huit ans, sur la scène politique de l'Empire, qui correspond aussi à la comparution de Luther à la diète de Worms en 1521. Cette date n'est pas celle de la conversion du prince mais d'un rapprochement encore indécis avec les « Martinien ». Pourtant, c'est bien après sa rencontre avec l'Électeur de Saxe, après la révolte des chevaliers et la Guerre des paysans, que Philippe se déclare luthérien, lors d'une rencontre en mars 1525 avec Jean de Saxe et Jean-Frédéric de Saxe, premiers partisans de Luther. Le chapitre III est consacré à l'installation de la Réforme luthérienne en Hesse. Il constitue sans doute l'apport le plus important pour le lecteur français qui, s'il connaît les tribulations de la Réformation sur la scène de l'Empire (bataille de Mühlberg, captivité des chefs protestants), connaît sans doute moins le processus de construction des Églises luthériennes dans les principautés territoriales. Le jeune prince ne se contente pas de témoigner publiquement de sa foi en ne respectant pas les jours maigres, il réfléchit à la mise en place du culte avec l'aide d'une équipe formée de son chancelier Feige, du chapelain Adam Krafft qui joue un rôle essentiel dans la réorganisation de l'Église hessoise, et enfin d'un Français, François Lambert. Comme dans la plupart des villes libres du Saint-Empire, l'adoption officielle de la Réformation passe par l'organisation d'une dispute qui doit faire triompher, selon les termes mêmes du landgrave « une foi chrétienne unique et véritable » (p. 63). La rencontre a lieu lors du synode de Homberg en 1526, pendant lequel Lambert affronte le catholique Nicolas Ferber. Cette controverse qui signe la défaite de Ferber est immédiatement suivie d'un texte résumant les grands principes de la *Reformatio ecclesiarum Hassiae* organisant l'Église territoriale mais aussi les écoles, l'université et l'assistance. Comme en Saxe, cette « Réformation par le haut » est progressive et commence par nombre d'inspections dans les paroisses du territoire.

Ce tournant désigne le landgrave comme un des chefs de file, aux côtés de son cousin Électeur de Saxe, de la Réforme luthérienne dans l'Empire. Ces derniers s'allient en une ligue de défense puis prennent les armes à plusieurs reprises dans l'affaire du Wurtemberg, puis lors de l'alliance française de 1534. Mais c'est surtout avec la répression des anabaptistes de Münster (1534) que le landgrave s'impose comme un des princes responsables de l'ordre intérieur de l'Empire, tout en démarquant clairement l'Église luthérienne des mouvements les plus radicaux, participant ainsi à l'instauration d'une orthodoxie luthérienne. Cette position exemplaire et pionnière dans la Réforme allemande est toutefois sérieusement mise à mal lors de l'affaire de la « bigamie » de Philippe de Hesse, qui a l'intérêt, comme l'annulation du mariage d'Henri VIII, de poser la question du mariage et du divorce dans les Églises évangéliques. Marié depuis 1523 à Christine de Saxe, Philippe de Hesse multiplie les aventures. Mais en 1539, la mère de Marguerite de La Saale, sa favorite du moment, exige le mariage. Ne pouvant demander au pape la dissolution de son mariage, dans la mesure où sa confession contestait l'autorité de celui-ci, Philippe doit s'enquérir auprès des théologiens d'une solution viable cautionnée par les saintes Écritures. Même si les Réformateurs avaient rejeté le caractère sacramentel du mariage et ouvert la possibilité du divorce, Luther et Melancthon doivent, non sans embarras, bâtir, en décembre 1539, une argumentation complexe pour affirmer que si le Christ interdit la polygamie, il admet quelques exceptions. Cette affaire fragilise le camp protestant, mais non la position de Philippe à la tête du parti protestant. C'est lui qui est fait prisonnier en 1547 avec son cousin Jean-Frédéric de Saxe, après la bataille de Mühlberg, et emmené en captivité pendant cinq ans dans les Flandres.

Le dernier chapitre, rédigé par Ruth Mariotte après la mort de son époux, résume ses quinze dernières années de règne consacrées avant tout au renforcement de son Église territoriale et aux relations diplomatiques avec d'autres pays protestants.

S'il est indéniable que cet ouvrage permet de faire connaître un acteur important de la Réformation des princes, on peut regretter cependant l'absence de sources de première main et surtout le fait que les très nombreux et récents travaux allemands, français et anglo-saxons sur la Réformation et la confessionnalisation n'apparaissent pas, dans une bibliographie pourtant fournie.

Naïma GHERMANI

Université de Grenoble 2-CRHIPA

BRUNO PETEY-GIRARD, ALEXANDRE TARRÊTE (éd.),

Guillaume du Vair,
parlementaire et écrivain (1556-1621),

Genève, Droz, 2005,

314 p., ISBN 2-600-00994-9.

En 2001 à Aix-en-Provence, où Guillaume du Vair fut premier président au parlement de Provence de 1599 à 1615, quatorze contributeurs, sans compter Roger Zuber, le préfacier de l'ouvrage, ont croisé leurs approches sur une

personnalité qui, à intervalles réguliers et souvent aux jours sombres de l'Histoire, fait retour dans les préoccupations des chercheurs en lettres et sciences humaines. L'histoire sociale et politique, l'histoire de la langue, de la littérature, l'histoire du droit mais aussi de la philosophie furent sollicitées lors de ce colloque, afin d'appréhender les multiples facettes de Guillaume du Vair, qui prit soin de paraître de son vivant et à titre posthume sous les traits de zélé serviteur de l'État, de maître de l'art oratoire et de contempteur des passions.

L'entreprise destinée à diffuser un autoportrait autorisé fut globalement réussie, et Guillaume du Vair passa à la postérité comme un des auteurs déterminants de l'adoption par le parlement de Paris de l'arrêt Lemaître (1593). Ses atermoiements et son engagement ligueurs étaient passés sous silence dans «l'Avis aux lecteurs» en ouverture d'une publication de ses *Œuvres* (1641). En dépit des travaux de C. A. Sappey et de Guillaume Radouant, ou des études récentes conduites notamment par les éditeurs de ces actes, la figure de Du Vair demeurerait encore mal connue et gauchie par des textes un peu convenus tels que les *Anecdotes de l'histoire de France pendant les XVI^e et XVII^e siècles tirées de la bouche de m. le Garde des sceaux Du Vair et autres*, revisités ici par Jacqueline Boucher. Lancée dans une analyse du caractère «véritable» de Guillaume du Vair, elle brosse un portrait plus psychologique que social de Du Vair. Elle le dépeint comme un homme continûment hostile à Henri III, adepte du «double langage» et «philosophe stoïcien plutôt par sa plume que par ses sentiments». Comme en contrepoint à cette investigation caractérolgique, Robert Descimon donne un fort article, érudit et subtil, infiniment précieux pour une connaissance sociale et familiale de Guillaume du Vair, sa carrière ou plutôt ses itinéraires. L'on sait qu'après des débuts au barreau de Paris (1572), Guillaume du Vair fut conseiller clerc au parlement de Paris (1584-1594), maître des requêtes de l'Hôtel, conseiller au conseil privé (1595), intendant de justice à Marseille (1596-1599), Premier président au parlement de Provence (1599-1616), garde des Sceaux presque sans interruption de 1616 à 1621, et évêque de Lisieux en 1617. Il meurt le 3 août 1621 à Tonneins où il avait accompagné Louis XIII contre les protestants. Ses multiples charges, sans compter son ambassade à Londres (1596) en font un homme profondément engagé dans les affaires de son temps. Ainsi reconstituée, la trajectoire sociale et politique de Guillaume du Vair a tout d'une *success story*. En effet,

la ruine de son père Jean, excessivement endetté et plus proche de Catherine de Médicis et de François duc d'Alençon que d'Henri III, compromet l'avenir de sa descendance et de Guillaume. Toutefois, le fils sut redresser la situation et occupa des années 1580 à sa mort, et même jusqu'en 1641 par le truchement de ses ouvrages, une place éminente dans l'histoire de l'éloquence, de la magistrature et du pouvoir en France.

La contribution de Guillaume du Vair à l'éloquence française prend corps avec la publication en 1594 de son traité *De l'éloquence française et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse* chez le libraire parisien Abel L'Angelier, qui fit tant pour construire la position éditoriale et auctoriale de Guillaume Du Vair. Jugeant l'éloquence du palais médiocre, amphigourique, surchargée de citations inutiles, il expose ses conceptions en faveur d'un art oratoire revivifié. Il le place sous le patronage des trois grandes figures de l'éloquence antique, Eschine, Démosthène, Cicéron. Par le biais de la célèbre oraison d'Appius Clodius, dont Michel Magnien démonte la construction effectuée à l'aide de témoignages historiques et de traces textuelles, Du Vair invite les orateurs de son temps à lire et méditer les Anciens pour pouvoir non les imiter, les reproduire mais les dépasser et innover. La *translatio* doit être créatrice et non simple duplication du passé. Du Vair plaide pour une pratique oratoire sans excès, sans obscurité, sans embarras. Il plaide pour une « éloquence naïve », qui rejette l'enchâssement de citations latines ou grecques innombrables et préfère une exposition claire et simple – faussement naïve – de la démonstration. Ce traité est porteur du concept de naturel qui, selon Anne Sancier, marque durablement la manière d'écrire au XVII^e siècle et que Vaugelas fait sien dans ses *Remarques*. Le traité acquiert une dimension prédictive ou programmatique également sensible dans la poésie de Guillaume du Vair. Celle-ci fut marginale dans l'œuvre de Du Vair qui donna une version du psaume CXXXVII *Super Flumina Babylonis* en 1586 et non en 1596 comme l'indique la date de publication. Julien Goeury démontre que l'œuvre n'est pas à situer dans la période provençale de Du Vair, mais dans une séquence parisienne antérieure. Il y imite des paraphrastes tels que Jacques Davy du Perron et la pièce intégrée dans les œuvres dévotes du magistrat brille par sa simplicité et son épure. Elle prône les mêmes idéaux stylistiques que ceux du *Traité de l'éloquence*, elle loue la simplicité, l'épure et prépare la réforme dite « malherbienne » à laquelle Jacques Davy du Perron contribua. C'est une des accroches nombreuses entre les deux hommes qui, exacts contemporains, ont des vies mises en parallèle par Gilles Banderier. Après avoir fréquenté de conserve la cour du duc d'Alençon, Du Vair et Du Perron prennent des chemins différents au lendemain de l'assassinat d'Henri III. Du Perron rallie immédiatement le camp du Béarnais, Du Vair reste dans le Paris de la Ligue. Ils se retrouvent quelques années plus tard comme actifs soutiens du premier Bourbon, avec l'arrêt Lemaître pour le magistrat, la négociation de l'absolution du roi et un retentissant succès dans la controverse de Fontainebleau contre Philippe Duplessis-Mornay, pour l'évêque d'Evreux. Tous deux, en dépit de choix un temps contraires, se sont engagés dans la vie civile à laquelle Du Vair consacre un texte, *L'exhortation à la vie civile*, rédigé dans le Paris ligueur des années 1591-1593. Louis-Georges Tin rappelle qu'il y défend les vertus de la vie publique, l'engagement dans la cité et une forme d'humanisme civique au moment où il expose dans *De la sainte philosophie* les séductions de la vie contemplative. La contradiction est patente et elle suggère le désarroi probable d'un homme doutant de l'achèvement d'une guerre civile sans cesse renaissante. L'enseignement de Juste Lipsé, la fréquentation des stoïciens (Frédéric de Buzon) sont alors une compagnie

nécessaire pour comprendre et mieux traverser les épreuves du temps auquel il faut faire face avec cette constance, matière du fameux traité *Constance et consolation ès calamitez publiques* écrit lors du siège de Paris en 1590.

Guillaume du Vair séjourna pour des raisons professionnelles en Provence pendant près de vingt ans. D'ailleurs, dans quatre des cinq parties de l'ouvrage – l'homme politique, l'orateur, l'écrivain et le philosophe, le juriste –, des contributions ramènent toujours le lecteur à la Provence. Les harangues funèbres provençales (Bruno Petey-Girard), les discours d'ouverture au parlement d'Aix (Bruno Méniel), les lettres adressées à des autorités provinciales (Wolfgang Kayser), ou les Consolations à la comtesse de Montrevel, frappée en 1608 par la mort de son frère Philippe d'Agoult, fils de la très ligueuse comtesse du Sault, Chrétienne d'Aguerre (Jean Balsamo), indiquent la place importante de la Provence dans le parcours de Guillaume du Vair. Pourtant, et ces contributions le démontrent, malgré le commerce lettré avec Nicolas Peiresc, la naturalisation du parisien Du Vair en provençal, fut laborieuse et incomplète. Cela ne surprend pas lorsqu'il s'agit du vocabulaire. Du Vair, promoteur de la langue vernaculaire nationale, ne saurait adopter des termes provençaux et de fait, il n'en utilise que trois, dont le très professionnel mot de viguier (Volker Mecking). Ses harangues sont conçues comme des ponts lancés vers les justiciables et les autorités d'une province longtemps rebelle à l'ordre bourbonien et, à ce titre, elles permettent d'évaluer la proximité relative et croissante du premier Président avec les autorités locales. Mais, pour Du Vair, les harangues sont surtout l'occasion de célébrer l'institution parlementaire et l'harmonie recouvrée du corps social. À cette paix civile d'autant plus exaltée qu'elle advient après des troubles sévères et que les élections consulaires raniment bien des clivages de la veille, le parlement a contribué et contribue de façon décisive selon Guillaume Du Vair. Le Premier Président fait de la Cour la garante de la paix grâce au rôle de ses magistrats chrétiens et lettrés, habiles à faire fructifier les dons de la nature et les gains d'une éducation pétrie d'humanisme civique et chrétien. Magistrat catholique, Guillaume du Vair fut chargé de ramener dans le giron de la Couronne une province qui avait montré des inclinations ligueuses, savoyardes, hispaniques. Magistrat très catholique, Guillaume du Vair décida de la condamnation à mort du vicaire Louis Gaufridy, accusé de sorcellerie en 1611. Victoire des « zélés » comme l'écrivit R. Descimon, à coup sûr, mais preuve aussi que la mort de Henri IV a fait sauter une barrière mentale et que la voie est désormais libre pour une reconquête catholique sans complexe. À la satisfaction discrète des anciens ligueurs.

Au soir de sa vie, Guillaume Du Vair est une autorité de l'éloquence, de la robe, du pouvoir d'État et d'Église. Il a puissamment travaillé à ériger sa statue et à la hisser sur un piédestal quand un libelle le prend à partie. Son auteur, Jean-Louis Guez de Balzac, écrit à la suscitation du duc d'Épernon agacé du peu de cas fait à son rang et à ses demandes en faveur de sa parenté et de ses amis. Du Vair est dépeint comme un faux stoïque, un homme brutal, souvent coléreux, dominé par ses passions et bouffi d'orgueil. Du Vair projeta de répondre non directement au jeune libelliste, car c'eût été déchoir même s'il savait de quel carquois venait la flèche. Une feuille restée manuscrite démontre son argumentaire, exact contrepoint des propos de son assaillant. Elle devait saluer la prudence et le sens du service du « héros togatus » face aux outrances et aux outrages verbaux du colonel général de l'infanterie, naguère favori de Henri III contre un serviteur du roi. Sur le champ, la pièce servit la renommée de Guez de Balzac, à la faveur d'un geste annonciateur d'une sphère

publique dominée par des libellistes et des pamphlétaires, successeurs des orateurs tels que Guillaume Du Vair.

Enrichi de la publication de plusieurs pièces inédites ou d'accès difficile, doté de l'index des textes de Du Vair cités et d'un index des noms propres, l'ouvrage est une contribution éclectique et précieuse, nécessaire à une meilleure compréhension d'un personnage de tout premier plan – étonnamment sans visage – de la France des années 1580-1620.

Michel CASSAN

Université de Poitiers

OLIVIER CHRISTIN,
Le Roi-Providence.

Trois études sur l'icongraphie gallicane,
Lyon, LARHRA-UMR 5190 CNRS
(«Chrétiens et Sociétés»), 2006,
121 p. + planches, ISBN 555-2-00-170006-9

Les trois œuvres d'art étudiées ici n'ont à première vue en commun qu'une même curiosité iconographique : un portrait du roi figuré dans une scène religieuse en apparence convenue. Faut-il n'y voir qu'un détail anecdotique, sans intérêt historique particulier ?

Faut-il au contraire en faire le révélateur d'une propagande royale omniprésente ? Olivier Christin refuse cette alternative, qui fait l'économie d'une analyse du fonctionnement effectif des images et où de fausses évidences tiennent lieu d'interprétation : « [Le roi] est comparé parmi d'autres, pièce dans un dispositif complexe dont il n'est pas le seul moteur, et tout se passe ici comme si le discours religieux n'était pas totalement assujéti à la célébration du monarque absolu, mais conservait sa propre logique et sa propre cohérence » (p. 6). Trois chapitres présentent successivement chacune de ces études de cas.

Chaque maître annuel de la confrérie du Puy Notre-Dame à Amiens devait choisir une devise et commander un tableau exprimant à la fois la dévotion à l'égard de la Vierge et l'identité sociale du nouveau maître et de l'ensemble de la confrérie. Olivier Christin montre que ces Puys devinrent l'un des lieux où les élites amiénoises pouvaient « affirmer leur tranquille conviction d'être destinées ou appelées à jouer un rôle dans la conduite de la ville sur le chemin de la prospérité et du Salut » (p. 24). Ils leur fournissaient aussi un espace symbolique de négociation avec le souverain. C'est ce qui explique la représentation très fréquente du roi dans les Puys, à partir de la conversion et du sacre d'Henri IV : une partie des notables pouvait ainsi légitimer, dans une ville longtemps ligueuse, sa double fidélité au catholicisme et au roi, tout en rappelant, à l'adresse du Bourbon, son « espoir d'un monarque de réconciliation et d'amour, capable de perpétuer avec sa bonne ville d'Amiens une relation de confiance mutuelle et de services réciproques » (p. 43).

L'auteur étudie ensuite la série de plaques d'émail peint appelée couramment, et sans doute à tort, le « retable » de Lyon : elle représente de nombreux saints fondateurs de l'Église de France et de la monarchie. Ce panthéon gallican, où figure saint Louis, correspond à un discours religieux propre au catholicisme français du premier XVII^e siècle, qui associe étroitement reconquête catholique et sentiment national. Un rapprochement ingénieux avec le sanctoral publié en 1630 par Jean Plantavit de la Pause, évêque de Lodève, autorise à voir en celui-ci un commanditaire plausible. Cette solution ne fournit pas la preuve qui dissiperait « l'énigme du retable », mais témoigne, en tout état de cause, de la cohérence d'une identité gallicane qui a recours à l'histoire sainte du royaume.

La troisième enquête porte sur les chartes de mariage lyonnaises. Leur iconographie montre qu'elles ne servaient pas seulement d'actes de dotation des épouses par les maris et de certificats de mariage; elles participaient également d'une apologétique confessionnelle et d'une réhabilitation dévote du sacrement de mariage, que l'on ne peut réduire à une application de la remise en ordre tridentine ou monarchique, notamment en raison de la place donnée à l'échange des consentements. L'apparition du portrait du roi dans certaines chartes à partir de 1660 signale le nouveau rôle que s'attribue le pouvoir royal dans la définition de l'union chrétienne; mais il ne faut pas y voir une manipulation de l'État à laquelle correspondrait une dépossession des individus: «la logique de l'action des agents individuels épouse les ambitions et les intérêts de la monarchie sans que celle-ci soit obligée d'intervenir directement et visiblement» (p. 94); les conjoints acceptent une représentation qui s'abstient de toute référence directe à l'institution ecclésiastique parce qu'à leurs yeux «la double caution de Dieu et du roi suffit» (p. 90) à la définition du mariage légitime.

À travers ces reconstructions érudites, éclairées par les acquis les plus récents de l'historiographie, Olivier Christin parvient pleinement à saisir les diverses facettes de l'identité catholique gallicane durant la période de la sortie des guerres de religion et de l'affermissement de l'absolutisme.

La conclusion offre une très intéressante leçon de méthode sur l'interprétation des images. L'auteur met en garde contre les travaux «qui font du concept de propagande une clé générale de déchiffrement et d'explication» (p. 99). En règle générale, les images ne sont pas la simple expression d'un programme; il faut éviter de considérer anachroniquement l'iconographie moderne comme un produit de masse pour les masses; il ne faut pas postuler son efficacité symbolique mais s'interroger sur les conditions de cette efficacité. Chaque image est donc «un lieu, à la fois social et liturgique, artistique et politique, où saisir les conflits internes et les mutations de la piété catholique» (p. 112).

En refusant les «schémas interprétatifs trop vastes et trop décontextualisés charriés par le terme de propagande», Olivier Christin est amené à «suggérer d'autres logiques et d'autres relations sociales que celles inhérentes à l'idée de manipulation ou de mystification des populations» (p. 109). L'on ne peut ramener les multiples différenciations traversant l'espace social à une coupure entre des dominants et des dominés. Aucune institution d'Ancien Régime n'était en mesure d'accaparer la totalité du jeu social; celui-ci était fluide et complexe; il laissait une place significative à des acteurs locaux dont les aspirations et les appartenances s'exprimaient et évoluaient dans un dialogue – certes inégal, mais bien réel – avec la monarchie. De surcroît, ces analyses rappellent, à juste titre, combien les pratiques sociales et politiques d'Ancien Régime sont indissociables de l'économie chrétienne du Salut.

En explorant ces multiples dimensions d'un jeu social irréductible à un principe unique, cet ouvrage éclaire de manière très pertinente la réussite de la reconstruction henricienne et des premiers Bourbons: elle est en partie, comme l'écrit l'auteur, «dans cette capacité à susciter l'adhésion et la collaboration volontaire des notables provinciaux et des sujets à une transformation profonde des formes d'exercice de l'autorité royale dont on pouvait a priori penser qu'elle les desservait, dans cette habileté à offrir aux anciens adversaires, protestants ou ligueurs, nombre de possibilités de conversion et de reconversion au service du roi voulu par Dieu» (p. 113).

Benoît SCHMITZ
Université Paris 4

ALAIN TALLON (éd.),

*Le sentiment national dans l'Europe
méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles,*

Madrid, Casa de Velasquez, 2007,
367 p., ISBN 978-84-95555-93-9

Cet ouvrage est la publication d'un colloque qui eut lieu en septembre 2004 à Madrid. Par « Europe méridionale », il faut entendre l'Espagne (à laquelle 5 communications sont consacrées), l'Italie (5) et la France (3) – 3 autres

textes concernant plusieurs pays à la fois. Un substantiel avant-propos permet de mettre en perspective l'ensemble des contributions.

Le sentiment national est la conscience d'un groupe de constituer une unité. À l'époque moderne, ce sentiment identitaire ne débouche pas toujours sur une organisation politique, et les trois aires géographiques étudiées montrent la fructueuse diversité des questionnements historiographiques. Certes, ces pays sont attachés au catholicisme, mais ce sentiment repose aussi sur l'attachement à une dynastie, à une langue, aux considérations psycho-sociologiques issues de la sphère érudite des élites, aux mythes des origines communes, etc. À l'époque moderne, le sentiment national ne repose pas sur une définition volontariste, comme cela le devient à partir de la Révolution française ou plus tard sur le modèle de Renan: il ne faut pas voir dans le sentiment national de l'Ancien Régime l'origine des conflits (J.-F. Schaub).

L'étude des origines constitue un point d'ancrage du sentiment national: P. F. Albaladejo décrit un imaginaire colloque d'oiseaux en 1639 pour départager qui, des Ibères ou des Wisigoths, est le plus espagnol (« Entre Goths et Montagnards. Avatars d'une première identité espagnole »); C. Grell montre que l'ancienneté permet d'établir la préséance entre les nations (« Annius de Viterbe et le roman des origines en France et en Espagne ») et A. Prosperi se penche sur l'idée d'italianité sans solution de continuité depuis la Rome antique (« Aux origines d'une identité nationale. L'Italie entre l'Antiquité et les « Barbares » dans l'historiographie de l'humanisme et de la Contre-Réforme »). Le sentiment national peut aussi s'appuyer sur les traits psychologiques d'un peuple: à l'occasion des mariages espagnols de 1615, sous la régence de Marie de Médicis, les libelles se multiplient, qui véhiculent des stéréotypes, et la reine apparaît comme une étrangère soumise à ses passions (J. F. Dubost, « Enjeux identitaires et politiques d'une polémique. Français, Italiens et Espagnols dans les libelles publiés en France en 1615 »).

Mais le sentiment national peut aussi être vécu de manière plus concrète, quand Philippe II se pose en s'opposant, et se présente comme le souverain le plus chrétien, en flattant le sentiment d'élection de ses sujets contre la France hérétique (B. Haan, « Affirmation d'un sentiment national espagnol face à la France du début des guerres de Religion »); ou au sujet du statut des natifs en Espagne et aux Amériques (T. Herzog, « Être espagnol dans un monde moderne et transatlantique »). L'administration a aussi joué un rôle essentiel; ce qui fait l'unité de l'« Espagne » – les guillemets sont là pour montrer que ce pays n'existe pas, et qu'il vaut mieux parler des « Espagnes » – c'est son administration, avec un pôle monarchique unique (J.-P. Dedieu, « Comment l'État forge la nation. L'Espagne du XVI^e au début du XIX^e siècle »); parallèlement, on reproche à la papauté d'avoir empêché l'unité italienne (C. Vasoli, « Unité ou éclatement de l'Italie? Un historien de la Contre-Réforme, Scipione Ammirato et sa réplique à Machiavel »). Dans le cadre de l'éclatement confessionnel du XVI^e siècle, l'identité nationale peut reposer sur l'attachement à un idéal, comme celui de la liberté pour les « Francs » (A. Jouanna, « Le thème de la liberté française dans les controverses politiques au temps des guerres de Religion »). On étudie l'usage de la langue vernaculaire: pour critiquer

– là encore – la papauté qui freine la construction de l'unité italienne en répugnant à l'usage du toscan au profit du latin, langue universelle (G. Fragnito, « Censure littéraire et pratiques linguistiques dans la péninsule italienne »), ou en étudiant les mots « patria » et « nation » dans les histoires générales de l'Espagne (R. Hagan, « Nation et patrie dans l'historiographie de l'époque autrichienne »). Enfin, la religion peut être un autre support du sentiment national : S. de Franceschi nuance le rôle joué par le catholicisme dans la construction des identités nationales, affirmant que la logique spirituelle n'était pas celle de la construction d'un pays, et qu'au XVII^e siècle, la notion de *Christianitas* n'existe plus (« Les irrémédiables brisures de la Chrétienté de l'histoire. Paolo Sarpi entre idée italienne et idéal chrétien »); Denis Crouzet présente cinquante années de visions de l'augustin déchaussé Denis Antheaulme qui concernent Louis XIV « Dieu donné », où il montre que le roi est le lien mystique entre la France et Dieu (« Mystique royale et sentiment national ? Les visions du frère Fiacre de Sainte-Marguerite »); l'ancienne élève de Roland Mousnier, Myriam Yardeni, qui a publié sa thèse sous le titre *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion* (Nauwelaerts, 1971), présente sous le titre général « Religion et sentiment national en France aux XVI^e et XVII^e siècles » l'évolution des rapports entre le roi et les protestants – qui ne représentent suivant les époques que 5 à 10 % des régnicoles : dans un premier temps ils s'affirment ses fidèles sujets, mais à l'approche de la révocation de l'édit de Nantes, ils insistent sur la spiritualité du pèlerin-voyageur qui ne fait que passer.

Au total, il faut remercier l'organisateur de ce colloque d'avoir tenté de faire un bilan de ce sujet difficile et complexe, où les aspects politiques sont bien traités. Mais on peut s'étonner que la dimension religieuse des choses ait été un peu négligée. Par ailleurs, si l'étude d'ouvrages qui concernent la culture des élites est certes importante, il ne faut pas omettre les médiateurs culturels qui ont un grand impact sur les populations, en particulier ceux qui touchent au religieux. Ainsi l'idée nationale dispose de puissants relais dans ce domaine, et ses expressions sont faciles à décrypter : les rois thaumaturges attirent les foules, de même que la dévotion aux saints régionaux ou nationaux, les grands pèlerinages, les confréries qui associent solidarité spirituelle et solidarité politique, etc. Cette dimension mériterait de plus amples investigations, s'appuyant sur les acquis de ce premier bilan précieux.

Bruno MAES

Université de Reims

MICHEL CASSAN (éd.),

*Offices et officiers « moyens » en France
à l'époque moderne : Profession, culture,*

Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2004,
358 p., ISBN 2842872924

Ces douze études présentées par Michel Cassan examinent le rôle de certains « officiers moyens » dans le système de la justice royale et dans la société française aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agit « des titulaires de charges non anoblissantes

mais d'un rang honorable », par exemple le « personnel des élections, des sénéchaussées, des présidiaux, des greniers à sel, des eaux et forêts et de la maréchaussée ». C'est un groupe de notables de second rang, une cohorte de grande importance mais qui a été peu étudiée à cause du manque de sources descriptives. Ce sont les gens qui autrefois auraient été désignés comme « bourgeois » mais qui ne se mêlaient pas de commerce. Au lieu de courir après les profits, ils investissaient en offices pour jouir des gages, du prestige, et d'un peu d'autorité. Dans la hiérarchie sociale, ce groupe revendiquait une position au-dessus des marchands et des magistrats de cloche, mais ils restaient en-

dessous des présidents et conseillers des cours souveraines. Ne profitant ni des privilèges de ces robins, ni des voies de communication directes avec le roi et les ministres d'État, ils n'atteignaient pas au prestige des parlementaires. Mais ils gardaient quand même une influence importante dans les affaires judiciaires.

Qui étaient ces officiers subalternes, évalués à environ 2000 personnes dans le royaume à la fin du XVI^e siècle? Les personnes décrites ici restent des cas isolés, mais ils fournissent des aperçus valables sur la vie vécue des autres officiers. On commence à mieux connaître le rôle de ce groupe dans la vie politique, grâce à deux beaux livres de Christophe Blanquie sur les présidiaux, et à celui de Michael Breen sur le rôle des hommes de loi dans la vie municipale de Dijon¹.

La contribution de Robert Descimon porte sur la situation sociale de la communauté des notaires du Châtelet. Ils étaient extrêmement privilégiés. Ayant réussi à éviter la multiplication et la dévalorisation de leurs offices, probablement parce que leur compagnie servait comme intermédiaire obligé pour le placement des rentes sur l'Hôtel de Ville auprès du public, ils jouissaient aussi de l'unique privilège d'instrumenter dans tout le royaume. Avec le passage du temps, les pratiques des notaires ont commencé à être considérées comme des biens dont il était loisible d'hériter et trafiquer. Ces registres pleins de documents concernant les propriétés, testaments, contrats de mariages, et preuves de noblesse, sont devenus une source de pouvoir pour les descendants des notaires, au XVIII^e siècle. La plupart d'entre eux sont devenus banquiers et financiers.

Dominique Le Page offre de rares et utiles informations sur l'évolution du fonctionnement des officiers de la Chambre des comptes de Bretagne au XVI^e siècle. Il note la professionnalisation progressive de leurs fonctions. Thomas Lüttenberg étudie le fonctionnement du Bureau de finances de Bourges, entre 1578 et 1650, pour évaluer l'assiduité des Trésoriers généraux des finances – question assez neuve. Le bureau était géré par un noyau de résidents de la ville, gens essentiellement locaux, autour desquels siégeaient des arrivistes de Paris, qui habitaient la capitale et venaient rarement à Bourges. Pour ceux-ci, l'office jouait un rôle plutôt honorifique. L'article de Michel Cassan sur un greffier de l'élection de la Marche (1601-1690) démontre les liens étroits qui existaient entre les officiers de finance et les traitants et financiers de leur région. Alain Blanchard évalue le rendement et l'efficacité de la perception des dixièmes et vingtièmes au XVIII^e siècle dans la généralité de Soissons, et présente d'intéressantes statistiques (sans toutefois citer l'importante étude de Michael Kwass sur le sujet)².

Une étude très originale de Vincent Meyzie évalue les relations entre le chancelier Pontchartrain et les juges de quatre présidiaux situés assez loin du centre, dans le Périgord et le Limousin. Comme pour les Trésoriers de France de Bourges, il importe de savoir comment ces officiers lointains appliquaient les lois. Devrions-nous imaginer des juges assidus, travaillant avec efficacité, ou des hommes obsédés par les rivalités personnelles et divisés par les querelles internes qui favorisaient leurs parents? Quel contrôle exerçait le chancelier sur ces juges lointains? V. Meyzie mesure la teneur et la

1. Christophe BLANQUIE, *Les Présidiaux de Richelieu : justice et vénalité (1630-1642)*, Paris, Éditions Christian, 2000, et *Justice et finance sous l'Ancien Régime : la vénalité présidiale*, Paris, L'Harmattan, 2001; Michael P. BREEN, *Law, City, and King : Legal Culture, Municipal Politics, and State Formation in Early Modern Dijon*, Rochester (NY), University of Rochester Press, 2007.

2. Michael KWASS, *Privilege and the Politics of Taxation in Eighteenth-Century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

fréquence des lettres entre le chancelier et les juges, et calcule le nombre des instances où ils appliquaient effectivement les lois et suivaient les conseils du Chancelier.

Dans une étude sur les magistrats de la chambre de l'Édit de Castres (1579-1679), Stéphane Capot arrive à la conclusion, certes point inattendue, que ces juges, protestants ou catholiques, ressemblaient beaucoup à leurs confrères du Parlement de Toulouse. Ils appartenaient aux mêmes familles. La plupart d'entre eux étaient érudits, auteurs de recueils de jurisprudence et de commentaires sur le droit. Frédérique Pitou et Antoine Coutelle examinent l'érudition professionnelle d'un juge seigneurial du comté-pairie de Laval au XVIII^e siècle, d'après ses sentences, d'une part, et d'un conseiller au présidial de Poitiers au XVII^e siècle d'après sa bibliothèque personnelle, d'autre part. Le juge seigneurial et le juge royal ne diffèrent guère en formation. Tous deux étaient nourris de jurisprudence. Ils jugeaient judicieusement. Ils partageaient une intense loyauté envers le roi. Mais leur maîtrise de l'art oratoire était aussi «une façon d'affirmer l'importance de la valeur et du mérite individuels face aux conceptions aristocratiques de la société» (p. 248). Leurs bibliothèques étaient pleines d'ouvrages catholiques et gallicans. Ces notables de province se trouvent tiraillés entre le roi et leur patriotisme local. Ils «doivent composer avec le poids de la tradition et l'émergence d'une modernité culturelle d'une part, la défense de leur autonomie locale et le désir d'être reconnus comme un relais local du pouvoir royal d'autre part». Élie Haddad, qui a eu la bonne idée d'examiner les histoires provinciales de l'époque composées par des érudits locaux, a aussi trouvé qu'ils se sentaient tiraillés entre «cet attachement profond au lieu de naissance, et cet esprit de clocher fortement développé, fondement de l'écriture historique» et «le ralliement à un absolutisme centralisateur» (p. 307). Enfin, Jacqueline Hoareau-Dodinou et Michel Cassan présentent les textes de deux édits royaux portant rétablissement du siège de sénéchal de Tulle en 1553 et la création d'un siège présidial à Tulle en 1637.

Ces douze esquisses révèlent un niveau inattendu de sérieux et de compétence professionnelle parmi ces officiers moyens – même en matière de justice seigneuriale. Ils partagent les moeurs de l'époque. Ils s'engagent dans les querelles de famille et favorisent leurs alliés. Ils défendent les pratiques régionales. Mais avec le temps, ils apprennent à mieux s'accorder avec les intentions du roi et ils deviennent plus professionnels, et enfin plus bureaucratiques. Ces aperçus éclairent un peu le rôle de ces individus en particulier, mais ne constituent encore qu'un jalon vers une appréhension globale de leur place dans la société.

William BEIK

Emory University

Wout Troost,

William III, the Statholder-King.

A Political Biography,

Aldershot, Ashgate, 2005,

359 p., ISBN 0754650715

Cette biographie s'inscrit dans les nombreux débats autour de Guillaume III qui furent menés à l'échelle des Pays-Bas, des îles britanniques et de l'Europe. Dans l'historiographie des Provinces-Unies, la Maison d'Orange fut alternati-

tivement considérée comme un obstacle à l'épanouissement des libertés républicaines ou comme un gage de stabilité, dans la lignée des efforts de centralisation entrepris par Philippe II. De ce point de vue, la concentration des pouvoirs dans les mains de Guillaume III avait permis de faire face à l'invasion française de 1672. Ses opposants à Amsterdam et aux États généraux dénonçaient chez lui une dérive absolutiste. De l'autre côté de la Manche, Guillaume III fut tantôt vanté en 1688 comme l'instrument

providentiel dans l'émancipation des élites anglaises du joug catholique et autocratique de Jacques II, tantôt associé aux luttes sectaires de l'Irlande et de l'Écosse. Dans une perspective européenne, il est apparu comme le maître d'œuvre d'une série d'alliances destinées à rétablir l'équilibre des forces sur le continent. Par ses appels à l'opinion publique, par sa condamnation des pratiques de Louis XIV – les persécutions religieuses comme les politiques de la terre brûlée – il a été présenté comme un des pères fondateurs d'une Europe libre et tolérante. D'autres études ont plutôt souligné les nombreuses similarités entre Louis XIV et Guillaume III dans la pratique du pouvoir, du mécénat et de la diplomatie.

Le mérite de Wout Troost est de réaliser une bonne mise en perspective de ces divers débats à ces trois échelles d'analyse. Son étude entreprend de considérer simultanément l'histoire intérieure de Provinces-Unies, celle des îles britanniques et celle des relations internationales. L'auteur cherche à établir un portrait équilibré de ce « monarque-stadthouder » et dénonce les engagements partisans de précédents biographes, en particulier de l'américain William Baxter (qui aurait interprété les affrontements entre Guillaume III et Louis XIV à la lumière de la guerre du Vietnam, et du choc entre des valeurs supposées tyranniques et celles supposées émancipatrices de l'individualisme américain : *William III and the Defense of European Liberty 1650-1702*, Longman, 1966).

Il s'agit d'un ouvrage d'une grande érudition et bien organisé. Le premier chapitre, consacré à la Maison d'Orange dans la première moitié du XVII^e siècle, restitue le déroulement de l'affrontement entre les députés républicains des États généraux et les partisans d'une autorité renforcée autour du Stadthouder. S'il fait allusion aux travaux de Jonathan Israël sur l'idéologie républicaine (*The Dutch Republic: its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Clarendon Press, 1995), l'auteur estime que les luttes de factions en Hollande relèvent d'intérêts locaux ou personnels. D'emblée, le ton est donné. Il ne faut pas rechercher dans cet ouvrage des éléments sur la culture politique ou sur le rôle des convictions dans les pratiques du pouvoir. Les autres chapitres abordent de manière systématique et chronologique les années de formation du prince, la guerre de Hollande, la Glorieuse Révolution et la guerre de Neuf Ans (1689-1697) et les négociations autour de la Succession d'Espagne.

C'est une biographie qui s'inscrit dans la « haute politique », dans le cercle étroit du prince et de quelques favoris. La prise de décision s'explique par les choix – toujours – rationnels de Guillaume III ou par les initiatives de ses adversaires. Il semble également que la vie politique domestique soit négligée au profit des négociations du prince avec les autres souverains. Ainsi, dans le cas de l'Angleterre, l'auteur ne doute pas (p. 187) que le destin de Jacques II ait été surtout déterminé par l'issue des affrontements entre l'Empereur et les Turcs. La Glorieuse Révolution devient pour l'essentiel un événement diplomatique. Le Parlement, la foule, les marchands apparaissent comme des acteurs passifs et épisodiques d'une dramatique confrontation entre Louis XIV et Guillaume III. Il existe pourtant de nombreuses biographies consacrées à la place du prince dans un champ politique plus étendu. Elles permettent d'associer les groupes de pression, les querelles idéologiques, religieuses et les débats sur la représentation du prince (pensons à Ronald Hutton, *Charles the Second: King of England, Scotland, and Ireland*, Oxford UP, 1989 ou David Onnekink, *The Anglo-Dutch Favourite: The Career of Hans Willem Bentinck, 1st Earl of Portland (1649-1709)*, Ashgate, 2007).

Quelques illustrations bien choisies apportent toutefois un répit bienvenu dans un récit implacable et centré essentiellement autour de sources hollandaises. Wout Troost privilégie l'enchaînement serré des événements factuels, qu'il agrmente de

considérations psychologiques associant la génétique et des hypothèses personnelles. Ainsi l'homosexualité supposée du prince est à rechercher dans les pratiques «sodomitiques» de ses ancêtres, sa sensibilité et ses traits de caractères proviendraient du côté de sa mère... Confronté aux silences des sources, l'auteur recherche derrière le portrait taciturne de Guillaume III des indices sur ses passions, ses doutes. En somme, il s'agit d'une biographie dont le style et la méthode, très conventionnels, combleront... les passionnés de Guillaume III.

Stéphane JETTON

Université Paris 4-Centre Roland Mousnier

FABRICE MAUCLAIR,

La justice au village.

Justice seigneuriale et société rurale

dans le duché-pairie de La Vallière (1667-1790),

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008,

369 p., ISBN 978-2-7535-0543-8

Pendant longtemps la justice seigneuriale de l'Ancien Régime a souffert d'une mauvaise réputation : avec quelques exceptions (Pierre Lemercier, Jean Bastier), les historiens suivaient André Giffard, pour qui la justice seigneuriale au XVIII^e siècle était lente, coûteuse et peu

efficace. Depuis quelques années, on défend plutôt l'idée que les justices seigneuriales rencontraient bien les besoins des habitants des campagnes. Malgré ce renouveau, peu d'historiens ont pris la peine d'examiner en détail le fonctionnement quotidien de la justice seigneuriale. Tel est le défi que relève Fabrice Maclair dans ce livre fascinant, par le biais de l'histoire institutionnelle d'une grande justice seigneuriale située dans l'ouest de la France, le duché-pairie de La Vallière, qui s'étendait sur 3 000 hectares et 37 paroisses.

Le livre est divisé en trois parties. La première traite de l'organisation institutionnelle de cette justice seigneuriale, des lieux de la justice et du personnel. Le but de l'auteur est de montrer que peu de choses distinguent la justice seigneuriale de la justice royale. Quant aux conditions matérielles de l'exercice de la justice, deux des trois justices (il y a trois sièges pour le duché-pairie) ont chacune un bâtiment spécialisé comportant un auditoire et une prison, et la troisième (la justice de Marçon, ne siégeant que sur trois paroisses) se tient dans la maison d'un habitant. Les audiences sont tenues de façon régulière (une fois par semaine ou par quinzaine, traitant chaque fois en moyenne entre 10 et 15 affaires). Comme ailleurs, les juges sont tous des avocats, tandis que les procureurs fiscaux, les avocats-procureurs et les greffiers sont des praticiens. La très grande majorité des officiers habitent à l'intérieur des villages qui sont sous la juridiction du duché-pairie. Si cela reflète sans doute une situation normale pour une grande justice seigneuriale, c'est plutôt rare dans les petites justices. Les offices sont venaux au début de la période étudiée, mais ce n'est probablement plus le cas au XVIII^e siècle.

La deuxième partie du livre analyse l'activité non-contentieuse de cette justice seigneuriale, soit la police et la justice civile gracieuse. L'activité de police est bénéfique aux habitants bien plus qu'au seigneur ; le juge intervient, par exemple, à propos de questions agricoles, du prix des denrées essentielles, de la conservation des bois communaux. Là encore, F. Maclair souligne la coopération entre la justice seigneuriale et la justice royale, si bien que, selon lui, l'impopularité de l'institution vers 1789 s'explique en partie par la participation des juges des seigneurs, tout comme les juges royaux, au processus de dressage culturel du peuple. Mais cet argument me paraît assez douteux, dans la mesure où l'auteur a lui-même montré que l'activité répressive est très limitée, traitant au maximum d'une ou deux affaires de police par année. Le

chapitre sur la justice civile gracieuse traite d'abord de la protection des personnes faibles ou mineures, ensuite de la sauvegarde du patrimoine familial et finalement du droit qu'ont les seigneurs d'obliger les paysans à leur rendre foi et hommage. Il y aurait eu une augmentation dans le nombre des tutelles, appositions de scellés et autres actes au long du siècle, et en général ces justices seigneuriales fonctionnent très bien pour protéger les personnes faibles et pour assurer le transfert de la propriété entre les générations. Un seul vrai problème en ressort : l'augmentation significative du coût de la justice civile gracieuse, multiplié par quatre entre le début et la fin du XVIII^e siècle.

La dernière partie du livre aborde la justice contentieuse, avec notamment un chapitre sur la justice criminelle et un autre sur la justice civile. Comme c'est le cas ailleurs, la très grande majorité des plaintes criminelles déposées n'aboutissent pas à une sentence (seulement 5 % des poursuites criminelles entamées sont poursuivies jusqu'à la sentence). Fabrice Mauclair affirme que le juge joue souvent le rôle de médiateur et qu'il encourage les parties à accepter un règlement à l'amiable. Même si les juges appliquent l'édit de 1670, ils le font de façon flexible. Malgré l'importance du fonctionnement de cette justice de base au criminel, le nombre d'affaires qui y sont jugées diminue. L'auteur n'y voit pas une perte de juridiction jouant en faveur de la justice royale, et souligne plutôt le fait que plusieurs justices royales ont vécu la même diminution.

Dans son chapitre sur la justice civile, il présente d'abord la procédure et ensuite l'activité de la justice seigneuriale au civil (type de causes, profession des plaideurs, évolution dans le temps). On est bien loin de la vision traditionnelle d'une justice lente, coûteuse et dominée par l'écrit. La procédure écrite n'est appliquée qu'à 1 % des procès civils ; les trois-quarts des litiges sont tranchés en une seule séance ; et en moyenne le coût d'un procès civil se situe entre 5 et 8 livres. Il est vrai qu'un bon nombre de défendeurs ne prennent pas la peine de paraître devant le juge (un jugement de défaut clôt plus de la moitié des procès), et entre le quart et le tiers des procès disparaissent sans qu'il y ait jugement. Mais Fabrice Mauclair présente ces phénomènes comme des preuves de la flexibilité de la justice seigneuriale devant les stratégies des plaignants. En ce qui concerne la nature des causes jugées à l'audience, il n'y a pas de surprises : deux-tiers des procès sont des actions pour recouvrement de dettes, et les autres catégories significatives sont des conflits de propriété, des litiges autour de droits seigneuriaux, des conflits familiaux, et des faits de petite criminalité. Le profil social des plaignants ? Les travailleurs de la terre sont en première place, mais ne représentent en fait qu'environ 20 % des plaignants et restent donc largement sous-représentés. Les artisans arrivent en deuxième place, et les marchands, qui représentent plus que 15 % des plaignants, sont probablement la profession la plus portée à aller en justice. Les femmes et filles sont présentes environ une fois sur dix. Ce taux de participation me paraît un peu bas (en Normandie, une femme est présente dans un procès sur quatre), mais les chiffres de Fabrice Mauclair excluent les instances où une femme accompagne ou est accompagnée par son mari.

La justice au village est un livre impressionnant. Ceux et celles qui ont déjà tenté de reconstruire le fonctionnement d'une de ces justices locales apprécieront le temps et le travail considérables que l'auteur y a investis, la rigueur de ses méthodes et la force de ses conclusions. Son chapitre sur la justice civile nous fournit une aide précieuse pour comprendre ce que peu d'auteurs ont encore analysé. La conclusion principale du livre, l'idée que la justice seigneuriale fonctionnait de façon efficace, est très bien démontrée, et ne laisse aucun doute sur le fait que les critiques formulées par plusieurs générations d'historiens à l'encontre de l'institution doivent être reconsidérées. La

justice seigneuriale n'a pas perdu ses compétences avec la croissance de l'État central, au contraire, ces justices locales sont devenues des organes de la monarchie.

Fabrice Maclair identifie deux importantes tendances : l'augmentation des coûts, et la diminution dans l'activité des justices seigneuriales. Dans tous les domaines, la justice est devenue plus chère, coûtant jusqu'à quatre fois plus en 1780 qu'en 1700. Une précédente génération d'historiens de la justice seigneuriale aurait expliqué cela en évoquant l'indépendance de la justice seigneuriale à l'égard de tout contrôle étatique, et le désir des officiers de la justice locale de s'enrichir, de manière abusive, dans leur petite sphère de pouvoir. Ces mêmes historiens auraient pu également expliquer le déclin dans le nombre d'actes par la fuite des justiciables vers la justice royale. Or l'auteur a de bonnes raisons de refuser ces thèses. Le fait qu'il ne fournit que quelques hypothèses pour expliquer ces évolutions tient sans doute aux limites qu'impose le format d'une étude portant sur une seule justice. J'aurais quand même aimé qu'il tente un peu plus d'expliquer l'augmentation du prix de la justice. Si les officiers exigent plus d'argent pour les mêmes actes, pourquoi le parlement de Paris, l'intendant ou le Contrôleur général ne sont-ils pas intervenus ? Quel est le rôle du fisc royal (contrôle des actes, papier timbré) dans l'augmentation ? En ce qui concerne le déclin dans le nombre d'actes, l'auteur note avec raison que les justices royales semblent connaître la même diminution. Mais le phénomène est probablement plus vaste encore, puisque des travaux sur l'Angleterre et sur l'Espagne suggèrent la possibilité que ce déclin soit un phénomène européen. Je suis d'accord avec Fabrice Maclair pour dire que nous devons attendre la réponse à cette question, qui viendra plutôt de l'histoire sociale que de l'histoire institutionnelle. En fait, il nous faudra des études sérielles de la litigiosité et de la conflictuosité sur la longue durée. Cette histoire est pratiquement encore à faire.

Si le sous-titre de cette *Justice au village* annonce l'intention de l'auteur de poursuivre deux pistes de recherche auxquelles invitait Benoît Garnot, sur le fonctionnement de la justice et sur les rapports sociaux à travers les archives judiciaires, le livre se concentre en fait sur « le fonctionnement et l'activité de l'institution » (p. 21), et contient relativement peu de renseignements nouveaux sur les rapports sociaux. Il nous offre donc une histoire institutionnelle hors pair et réussit à réfuter, pour cette grande seigneurie dans l'ouest de la France, l'idée selon laquelle la justice seigneuriale avait perdu son importance au XVIII^e siècle. Il reste maintenant à vérifier si cela s'applique ailleurs en France et aux petites justices.

Jeremy HAYHOE

Université de Moncton, Canada

RENATA AGO,

*Il gusto delle cose. Una storia degli oggetti
nella Roma dei Seicento,*

Rome, Donzelli Editore, 2006,
263 p., ISBN 88-6036-035-8

Le goût des choses, le plaisir des objets, du voir, du toucher : le lecteur les éprouve d'emblée, à prendre entre les mains le beau format des éditions Donzelli et à découvrir, en son centre, trente-trois reproductions de tableaux où se pressent

hommes et choses en abondance. Suit alors une déception, qui, disons-le d'emblée, sera presque la seule : Renata Ago, qui pourtant réfléchit tant au statut des sources, ne dit rien, nulle part, de ces représentations. Mais aussi faut-il préciser que le livre aura réussi à nous rendre à ce point familiers de ces objets de la Rome du XVII^e siècle que, quoique non commentées, les reproductions font sens et continuent à faire vivre ce que le livre a déjà si bien animé, à savoir les usages qu'une bourgeoisie moyenne

faisait des biens du corps (meubles, vaisselle, ustensiles de cuisine, vêtements, linge de maison, outils) et des biens de l'esprit (collections, tableaux, cartes et illustrations imprimées, bibelots de dévotion, plantes, oiseaux, armes, instruments musicaux et scientifiques, poudres, parfums, bijoux, livres).

Si les sources iconographiques nous parlent ainsi sans pourtant être directement exploitées, c'est que l'ouvrage a déjà mobilisé une diversité d'archives riches, précises, et surtout analysées avec la plus grande finesse. Pour retrouver la présence des objets, Renata Ago recourt certes comme d'autres aux inventaires après décès (on pense évidemment aux travaux de Daniel Roche), aux testaments, ou aux inventaires dotaux. Néanmoins, ce n'est pas l'objet en tant que tel qui l'intéresse, c'est son usage par des sujets issus de la moyenne bourgeoisie romaine (avec quelques incursions comparatives chez les grands aristocrates), c'est la part de culture qui s'y trouve incorporée et qu'il contribue à façonner en retour, c'est une « culture matérielle ». C'est pour retrouver non pas seulement ces objets, mais un rapport aux objets, qu'elle explore aussi les livres de comptes, les rôles fiscaux, des sources judiciaires, les inventaires de boutique et jusqu'à quelques correspondances et sources littéraires normatives, notamment des manuels d'économie domestique.

Mais si la diversité et la quantité des sources impressionnent, c'est plus encore leur traitement qui fait la réussite du livre. Renata Ago s'attache, chaque fois que nécessaire, à comprendre dans quel but la source a été produite. Cela lui permet, par exemple, de casser le mythe d'une évolution linéaire des livres de comptes, du désordre vers un ordre stabilisé à la fin du XVII^e siècle: elle montre au contraire que la tenue plus ou moins minutieuse des livres est liée à une position dans l'ordre familial – les plus exacts étant ceux qui savent avoir à rendre des comptes, c'est-à-dire les fils de famille recevant une rente mensuelle, les tuteurs de pupilles, les femmes mariées voulant distinguer leur patrimoine propre, les professionnels de l'administration domestique. D'autre part, plutôt qu'à des moyennes ou des données agrégées, Renata Ago s'attache à des études de cas qui rendent compte de l'usage. Ainsi, elle oppose une méthode de répartition par tête (qui dit *combien* de biens a une personne), reposant sur les inventaires classant les objets par type, à un traitement minutieux des rares inventaires qui décrivent au contraire pièce par pièce et, pour une personne, permettent de montrer où se trouvent les choses dans l'appartement et donc de se faire une idée de l'allure des pièces. L'historienne est également attentive aux sources rares, notamment ces quatre inventaires de Margherita Betti qui, étalés dans le temps, permettent d'échapper à l'habituel statisme des descriptions de patrimoine: de la juxtaposition de l'inventaire des premières noces, de celui établi après la mort du mari, de l'inventaire des secondes noces et de celui qui suivit la mort de M. Betti elle-même, surgit la compréhension des modalités d'acquisition et de conservation. Enfin, Renata Ago est particulièrement consciente des limites de ses sources: les inventaires témoignent en effet de la seule propriété et non de tous les objets utilisés selon un droit d'usage ou diverses formes de possessions temporaires (prêt, location).

L'auteure – suivant en cela l'anthropologie de Mary Douglas – classe les biens suivant leur statut et distingue entre *choses*, liées à la sphère de l'utile, et *sémiophores*, liés à celle de la signification. Les choses sont des moyens d'échange pour obtenir d'autres biens ou des services. Renata Ago montre que, dans un contexte où la monnaie est rare, les biens, même usagés, conservent une valeur marchande (les vêtements de noce par exemple sont une réserve de richesse qui peut être mobilisée à divers moments de la vie, ou dans les héritages). En revanche, les sémiophores sont de l'ordre

de la fin. S'ils peuvent toujours redevenir monnaie, ils sont soustraits à l'échange et tendanciellement inaliénables : leur valeur va bien au-delà de l'économique et est également symbolique et/ou affective. Néanmoins, Renata Ago s'attache à montrer que la frontière entre biens aliénables et inaliénables, parfois conçue comme rigide, se révèle plutôt mobile : ainsi, louer des tissus de prix est par exemple une stratégie possible pour obtenir un avantage économique sans aliéner définitivement l'objet qui, sans plus être en *possession* de la personne reste ainsi sa *propriété*.

L'ouvrage permet de comprendre la genèse et la diffusion, entre le XVI^e et le XVIII^e, d'un investissement de valeurs dans les choses, un processus d'affranchissement des biens par rapport à leur fonction monétaire. Les inventaires (notamment les quatre de M. Betti, mais également l'étude de l'état de vétusté des objets dans les inventaires après décès) montrent une grande attention à la conservation des choses (après le mariage, il y a à la fois peu d'entrées et peu de pertes). Démarrant l'idée d'une nouvelle vague consumériste, Renata Ago montre au contraire l'affection avec laquelle les choses sont conservées. Cette dimension affective apparaît encore plus nettement dans son étude des testaments, où le legs de certains objets à certaines personnes prend une valeur intime, où les objets chéris se voient protégés de la vente par celle, immédiate, d'autres objets, voire grevés d'un *fidéicommiss*. Se développe donc le souci, médiatisé par des objets, de transmettre et faire durer à travers les générations le souvenir d'une maison ou même d'une personne.

Contrairement à ce qu'affirmait une historiographie se fondant sur des sources picturales, Renata Ago montre qu'existe, dès le début du XVII^e siècle, une spécialisation des pièces d'habitation (même si la cuisine reste un luxe rare) et de la décoration. Il semble y avoir peu de coïncidence entre la taille de l'habitation et la richesse : l'échantillon d'inventaires révèle, certes au sein d'une diversité selon la richesse, de grandes similitudes qui permettent d'affirmer l'existence d'une unique moyenne bourgeoisie d'avocats, de marchands, au mode de vie relativement semblable. Les différences passent plutôt entre les hommes et les femmes. Les maisons des femmes sont plus petites, mais dans les pièces se trouve une plus grande quantité d'objets – souvent de moindre prix. Délaissant tout fonctionnalisme, Renata Ago conclut ici à l'existence à l'époque d'un *goût* féminin pour les choses. Les inventaires féminins révèlent une moindre présence de la vaisselle, des habits précieux et des bijoux, ce qui ne signifie certes pas qu'elles n'en aient pas eu l'usage mais que la propriété en restait au mari, soit qu'il les aient apportés en contre-dot, soit qu'il les aient achetés lui-même pendant le mariage.

L'analyse ne se limite pas à la sphère privée mais, renouant avec un précédent ouvrage (*Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Donzelli, 1998), envisage les échanges entre économie privée et marché. La présence d'écheveaux et de pelotes dans les inventaires dotaux permet par exemple, sur un marché où pourtant l'offre est abondante, de conclure à l'existence d'une activité de tissage domestique qui est une manière et de se tenir éloigné du marché *et* d'y accéder, dans la mesure où les biens produits prennent le caractère d'équivalent monnaie et sont échangés contre d'autres biens, souvent de qualité supérieure. L'auteur réfléchit en permanence aux éventuels décalages entre l'offre et la demande, et montre qu'on ne peut valider l'affirmation habituelle qui considère que dans les sociétés préindustrielles l'offre est supérieure à la demande : il faut distinguer selon le type de produits.

Des analyses foisonnantes de ce que Renata Ago appelle les « biens de l'esprit » (dont se fournissent en quantité les Romains du XVII^e siècle, ayant plus d'argent disponible), nous ne pourrions malheureusement retenir ici qu'un aspect : pour tous est reposée la

question de leur place dans l'économie des biens, de leur statut, entre choses utiles et sémiophores. Dans la Rome du XVII^e siècle, la collection a déjà une longue histoire, mais elle se diffuse à de plus larges couches de la population. Ici, la soustraction à la sphère de l'utile est claire (quoique jamais définitive) et, par là même, confère à celui qui y procède une supériorité sociale, d'autant plus grande que se développe autour des collections toute une sociabilité mondaine. Néanmoins, c'est aussi cette soustraction même, forme de thésaurisation qui violerait l'éthique communautaire et friserait l'avarice, qui entraîne des formes de culpabilité et exige des justifications et compensations de la part des collectionneurs. Pour les tableaux (dont la mode est facilitée mi-XVII^e siècle par l'apparition d'œuvres en série de faible valeur), la question de la soustraction à la sphère de l'utile se repose, et l'on constate que les femmes, qui possèdent deux fois moins de tableaux que les hommes, hésitent plus nettement à faire ce sacrifice et semblent transiger en donnant leur préférence aux sujets religieux, moins chers d'une part, mais surtout plus légitimes. L'analyse se complexifie lorsque l'auteure en vient aux imprimés et avis: en tant que moyens d'information ils semblent relever de la sphère de l'utile; néanmoins, ils ne semblent pas directement liés aux activités de leur propriétaire et sont donc plutôt à comprendre comme des sémiophores ajoutant à son prestige. Enfin, les livres ont eux aussi un statut ambigu: la moitié d'entre eux semblent en rapport direct avec la profession de leur propriétaire; pourtant cet usage n'est pas exclusif d'une existence comme signification. Au même titre que les tableaux, les livres apparaissent comme des ornements, des biens dotés avant tout d'une signification – et cet aspect peut d'autant plus être souligné que leur possession est en corrélation avec celle d'autres traits de distinction culturelle (instruments musicaux ou scientifiques par exemple).

On l'aura compris, il s'agit là d'un ouvrage important, touchant plusieurs domaines historiographiques: histoire de la culture matérielle certes, mais aussi histoire des femmes, histoire du livre, histoire de l'économie domestique et histoire des identités sociales se trouvent enrichies par le beau travail de Renata Ago, dont on ne saurait trop recommander la traduction.

Déborah COHEN
Université de Provence

SOPHIE DESCAT,

*Le voyage d'Italie de Pierre-Louis Moreau:
Journal intime d'un architecte des Lumières
(1754-1757),*

Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004,
189 p., ISBN 978-2867813320

La vague récente de publications de récits de voyage du XVIII^e siècle en Italie relève de plusieurs attitudes. La première vise à faire connaître avec un appareil de notes minimal un manuscrit transmis par des descendants ou une société savante qui le tenaient enfoui dans une archive familiale

ou locale – comme ceux de l'auditeur des comptes François Michel de Rotrou (2001) et de l'astronome Cassini (1995-2002). La seconde consiste à offrir à un public de spécialistes l'édition richement annotée d'un texte lui aussi méconnu, en l'inscrivant dans un projet historique précis. Ainsi en est-il allé du journal du marchand dauphinois Raby d'Amérique publié avec ses écrits philosophiques par Françoise Weil (Champion, 2004), de celui du voyage de retour de pèlerinage à Rome du sergier rémois Gilles Caillot commenté par Dominique Julia (École française de Rome, 2006), ou encore du journal du receveur général des finances d'Alençon, Harvouin, transcrit et annoté par Antonella Alimento (Olschki, 2008), journal qui témoigne moins de son

voyage dans toute l'Italie (qui eut aussi lieu) que de la mission menée à Turin, Milan et Florence pour mieux connaître les cadastres, et qui relève d'une série de documents permettant de reconstituer une histoire des échanges entre modèles administratifs dans l'Europe des années 1760. Ailleurs ont été proposés des fragments qui n'embrassent pas l'ensemble d'un parcours, comme les pages de Denon sur la Vénétie (1998). La publication à nouveaux frais de textes qui avaient déjà été imprimés fournit enfin l'occasion de procéder à des relectures, comme le montre la récente traduction en italien pour l'éditeur palermitain L'Epos (2007) du voyage de Misson, dont les lettres fictives en français guidèrent les pas des voyageurs en Italie pendant plus d'un siècle. Quasiment dépourvue d'annotations, cette version est précédée d'une préface de Letizia Norci Cagiano, qui situe Misson dans l'horizon de la république des Lettres en nous rappelant le rôle que joua le voyage d'Italie comme expérience mondaine, source de divertissement mais aussi de formation pour des générations de voyageurs aux activités variées. Aux yeux de ces élites, parfois chargées de missions ecclésiastiques ou administratives, le voyage en Italie fut souvent une rampe de lancement en vue de la poursuite d'une carrière en France, ou à tout le moins constitua, comme pour Montesquieu, un exceptionnel moment de maturation intellectuelle.

Le cas des artistes, nombreux sur les routes d'Italie, se distingue par le fait que non seulement ils ont rarement envisagé de publier leur journal de voyage (sauf à recueillir comme Cochin leur expérience dans un guide détaché de l'expérience originelle), mais aussi que le plus souvent ils n'ont pas rédigé de journal proprement dit, leur préférant les lettres et bien sûr les dessins. Les textes complétant les esquisses ou aquarelles de Fragonard, Tierce ou Ducros, reproduites dans des volumes des années 1980 et 1990, sont ainsi non ceux des artistes, mais de gens du monde et d'amateurs que ces peintres accompagnèrent ou rencontrèrent au cours de leur voyage : en l'occurrence Saint-Non en 1759-1761, Sade en 1775-1776 et quatre voyageurs hollandais dont W. C. Dierkens en 1778.

Il n'en est que plus remarquable d'assister depuis quelques années à la mise au jour de manuscrits d'architectes. L'édition annotée du voyage de Pierre-Louis Moreau en 1754-1757 qu'a « découvert » Sophie Descat intervient après la publication d'un journal partiel – quoique substantiel – de Léon Dufoury à Palerme (1991), la mise au jour par B. Sorensen d'un carnet de voyage de B.-M. Hazon (1995) et les travaux de Pierre Pinon sur Pierre-Adrien Pâris, dont la partie sur Rome et la Campanie vient de paraître à l'École française de Rome (2007). Elle est – est-ce le fait du hasard ? – exactement contemporaine de l'édition critique du journal de voyage de Jacques-Denis Antoine proposée par un chercheur allemand, Andreas Bräm (2004). On attend aussi la publication du journal de voyage en Italie de Jean-Jacques Huvé par Sébastien Chauffour, auteur d'une thèse de l'École des chartes (2005) contenant son édition critique ainsi que celle des notes prises sur le vif et d'une cinquantaine de lettres échangées entre Huvé et les pensionnaires et visiteurs de l'Académie de France. Nous savons enfin que dorment d'autres manuscrits d'architectes contemporains de Moreau, du court journal de Jean-Jacques Lequeu aux journaux plus substantiels de François-Jacques Delannoy et d'Antoine-Laurent-Thomas Vaudoyer que S. Chauffour s'apprête à comparer à ceux de P.-A. Pâris et de J.-J. Huvé. C'est dire que le terrain est en train d'être balisé et que l'initiative de S. Descat participe avec bonheur d'une véritable entreprise collective.

Dans le sillage d'une politique d'édition ou de réédition de textes anciens (dont témoigne entre autres la collection « Lire le XVIII^e siècle » aux Presses universitaires

de Saint-Étienne), la publication du journal de Moreau mérite d'être saluée. C'est, comme le titre l'annonce, un récit intime, et c'est aussi un voyage des Lumières, marqué par le souci d'un homme de métier de s'informer sur ce qui lui est utile. La coexistence de ces deux dimensions qui, loin d'être contradictoires, annoncent une conception à la fois instructive et égotiste du voyage est d'entrée de jeu soulignée par Sophie Descat. L'introduction du volume retrace ainsi l'insertion de Moreau dans un milieu d'architectes où règne une solidarité suffisante pour amener son ami de Wailly à consentir au système original et généreux d'un partage du prix de Rome en vue de favoriser son séjour en Italie (cependant qu'au cours du voyage lui-même, Moreau et Wailly se partagent les rôles, l'un écrivant et l'autre dessinant). Elle met ensuite en évidence un style d'écriture très libre qui, malgré les lieux communs, restitue une expérience sincère, marquée par des émois et souvenirs concrets. En troisième lieu s'impose la participation de Moreau à un moment de l'histoire des formes associant, comme le rappelle Daniel Rabreau dans sa préface, le «renouveau classique» et le «goût pour l'antique», et qu'illustrent sa culture livresque et ses relations avec des contemporains, dûment rappelées par S. Descat. Puis le goût de Moreau s'affirme en faveur des paysages et d'une dimension spectaculaire de la nature, source d'un regard «sentimental» sur des lieux traditionnels (Tivoli, Vésuve). Moreau se révèle enfin sensible aux architectures de son époque et plus généralement à l'aménagement des villes, à la disposition intérieure mais aussi à l'ordonnement urbanistique des bâtiments, notamment dans les ports, en vue de mieux penser une liaison harmonieuse entre l'habitat et les fonctions urbaines.

Les lieux commentés dans ce carnet ne retracent pas l'ensemble d'un voyage en Italie, dont les étapes peuvent à l'aller comme au retour avoir été rapides : «Étant parti de Paris au mois d'octobre 1754 [...] je ne vis pour ainsi dire rien de ce qui est chemin et je me trouvai à Rome le 6 novembre suivant» (p. 53). Le cahier décrivant Rome paraît lui-même avoir été perdu. C'est donc non sur la découverte de Rome que portent ces pages précises et rigoureuses mais sur les excursions accomplies au printemps 1755 et au printemps 1756 dans les environs de Rome, puis à la fin de son séjour italien entre février et avril 1757, au cours de la descente de Rome à Naples, à Naples même et dans ses environs jusqu'à Paestum, en bateau de Naples à Livourne et enfin à Pise et Florence. Pour saisir les tenants et aboutissants de ce compte rendu partiel, nous disposons de l'introduction et des notes de S. Descat, qui nous aident à comprendre que le récit de Moreau associe à une fonction mémorielle de la notation un véritable enjeu professionnel, dont se feront écho ses réalisations en France à son retour. Même si ces notes gagneraient à davantage confronter les observations de Moreau avec celles de ses contemporains, elles sont utiles : des hypothèses sont formulées, des mots sont expliqués, des rapprochements sont opérés, les œuvres sont datées ou attribuées et parmi celles qui sont citées beaucoup sont replacées dans le contexte de l'époque et parfois d'aujourd'hui. Les sous-titres placés en marge par Moreau jalonnent la lecture en révélant que Moreau souhaitait lui-même se repérer aisément dans son journal. Si manque l'indication des pages du manuscrit – la curatrice ou l'éditeur ont-ils eu le souci de ne pas encombrer la lisibilité en vue d'élargir leur public? –, des encadrés en gris explicitent les scansion du texte, les ruptures, les manques. Les cinq cartes itinéraires qui figurent parmi les 25 illustrations – dont des gravures qui, il est vrai, auraient gagné à être datées et attribuées (la n° 13 et celles à partir de la n° 18) –, une solide bibliographie et deux index des noms de personnes et de lieux confèrent pour finir à ce volume les

qualités d'un instrument de travail qu'auront désormais intérêt à consulter autant les spécialistes d'histoire de l'architecture que ceux du voyage en Italie à l'époque des Lumières.

Gilles BERTRAND

Université de Grenoble 2-CRISPA

YANNICK SÉITÉ,

*Du Livre au lire : « La Nouvelle Héloïse »,
roman des Lumières,*

Paris, Honoré Champion, 2002,
578 p., ISBN 978-2745305176

Longtemps la frontière entre historiens et littéraires passait entre le livre et l'œuvre, entre l'objet quantifiable et le texte en lui-même. Les études de réception, la prise en compte des textes qui entourent l'œuvre, ont aidé à dépasser cette partition.

Le livre que Yannick Séité a tiré de sa thèse renouvelle la question, à partir d'une étude de cas. Mais *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau n'est pas un cas comme un autre, c'est un roman qui a connu un succès exceptionnel et a marqué toute la littérature européenne. Après avoir précisé les catégories qu'il emprunte à Gérard Genette (*paratexte* comme catégorie la plus générale, *péritexte* appartenant au même espace du livre et *épitexte* qui lui est extérieur), après avoir rappelé l'histoire philologique du roman, Y. Séité s'attache aux annonces de *La Nouvelle Héloïse*, dans une note de la *Lettre à d'Alembert* (publiée au début 1758) et sous forme d'un extrait dans la contrefaçon hollandaise du *Journal des savants* (en décembre 1760). À travers ces deux textes, le roman existe avant sa publication, non seulement parmi les amis et les ennemis intimes de Rousseau, mais aussi dans un public anonyme. Il est attendu plus ou moins impatiemment. Il devient enfin livre chez Marc Michel Rey en 1761, au terme de multiples échanges entre Rousseau et son éditeur. Le romancier prétend contrôler toute une série de paramètres qui restaient traditionnellement du domaine du libraire : format, qualité du papier, caractères d'impression. La composition de la page de titre, de ce titre particulièrement long et complexe (*Julie ou la Nouvelle Héloïse, lettres de deux amants habitans d'une petite ville au pied des Alpes, recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*) est l'objet de négociations, parfois tendues entre Rey et Rousseau, qui transforment les pratiques et innovent dans la mise en page. La matière du titre est ensuite répartie entre pages de faux titre et de titre et titres courants. Rey souhaite une vignette, Rousseau ne veut que l'épigraphe tirée de Pétrarque.

Sont ensuite étudiées les deux préfaces (la longue et la brève) et les notes nombreuses, qui n'ont cessé de changer de statut au cours de la gestation de l'œuvre, puis de ses éditions successives. Elles peuvent être intégrées, retranchées ou encore annexées au texte. Leur contenu et le choix de leur emplacement mettent en cause le rôle de Rousseau, personnage de la fiction, éditeur des lettres ou bien romancier. Ils engagent rapidement la question de la littérature et de la fiction, utiles ou dangereuses, mais finalement utiles *et* dangereuses, selon le principe homéopathique du remède dans le mal. L'auteur du *Discours sur les sciences et les arts* n'est pas en contradiction avec lui-même lorsqu'il compose un roman, d'une lecture pourtant périlleuse pour les jeunes filles et les femmes honnêtes. L'analyse des notes est fondée sur une édition critique scrupuleuse de leurs variantes tout au long de la rédaction (p. 455-546) et sur des relevés et décomptes en forme de différents tableaux (p. 276-293). Elle prouve que l'homme et l'auteur Rousseau ne cessent de changer de place dans l'énonciation, fournissant des informations, approuvant et critiquant les personnages, s'exprimant à la première personne et s'adressant à des contemporains. Il semble innover dans ces

pratiques diversifiées de l'annotation, il empêche le lecteur de consommer naïvement un roman pathétique.

Yannick Sèité débouche ainsi sur l'idée d'un double modèle qui est aussi un double rythme de lecture, différent des lectures intensive ou extensive, définies par les historiens des pratiques culturelles. Il utilise une métaphore musicale qui convient à l'auteur du *Devin de village*. Une lecture *legato* est effusive et sentimentale (même si ce dernier adjectif n'apparaît en français qu'avec la traduction de Sterne), la lecture *staccato* est maîtrisée, raisonnée. La première invite à l'identification, elle croit à la réalité des personnages. La seconde est fondée sur la distance, l'esprit critique, la reprise attentive du texte. Ces deux approches expliquent le statut contradictoire du texte comme récit d'amour et livre philosophique. L'émotion est moteur de lecture, mais l'annotation, la longue préface et la table des matières (comme dans un traité) désamorcent l'émotion, forcent la réflexion. Absente de la première édition, commandée, contrôlée et commentée par le romancier, publiée à part ou bien intégrée à certaines éditions ultérieures ou à quelques exemplaires par des propriétaires particuliers, l'illustration relève de la même analyse. Rousseau se soucie dans le plus petit détail des gravures et de leur insertion précise dans le roman, pour en renforcer l'effet pathétique, mais la tension entre le texte premier, l'image et son commentaire ultérieur introduit des discordances qui provoquent le *staccato*.

Ce travail constitue un apport de poids et de choix à l'histoire du livre. Il montre un Rousseau élargissant le domaine propre de l'auteur et empiétant sur celui du libraire. Il recense tous les lieux de ses interventions et de ses initiatives. *La Nouvelle Héloïse* devient « roman des Lumières », comme le suggère le titre de l'étude, en encourageant une lecture active et critique. « Les livres les plus utiles sont ceux dont les lecteurs font eux-mêmes la moitié » : la formule de Voltaire dans la préface au *Dictionnaire philosophique* vaut pour Rousseau. Les Lumières apparaissent à une époque privilégiée par les relations qui s'établissent « entre l'écrivain et un livre sollicité dans toutes ses virtualités esthétiques et sémantiques ». On pourra se reporter à deux articles de Y. Sèité, sa contribution sur le roman au *Monde des Lumières* de V. Ferrone et D. Roche (Fayard, 1999) et l'étude programmatique « Pour une histoire littéraire du livre » (*Dix-huitième siècle*, n° 30, 1998), afin de prolonger cette recherche qui fera date, tant parmi les travaux sur Rousseau que dans l'approfondissement des échanges entre historiens et littéraires.

Michel DELON
Université Paris 4

OLIVIER CHRISTIN, BERNARD HOURS (éd.),
Enfance, assistance et religion,

Lyon, LARHRA-UMR 5190 CNRS (« Chrétiens et
Sociétés »), 2006,
283 p., ISBN 2-00-170002-4

Ce livre reprend dix-sept contributions, toutes consacrées à la période moderne, données lors d'un colloque réuni à Lyon en 2005, en hommage à Jean-Pierre Gutton. L'ouvrage s'ouvre sur une étude d'Olivier Christin sur les limites chan-

geantes de l'enfance à travers les représentations des âges de la vie dans les gravures produites à Augsbourg aux XVI^e et XVII^e siècles, où l'homme et la femme, disposés sur un escalier à neuf marches, avancent ou descendent d'un degré tous les dix ans. Ces images ne renseignent pas sur la longueur espérée de la vie humaine, ni sur l'organisation des classes d'âges. Variations sur le thème du *Memento Mori*, elles sont une mise en images rhétorique d'une vision du monde fondée sur l'accomplissement des devoirs d'état (travail, vie domestique, mariage), comme autant de vocations. La place de l'enfant est réduite: il n'a droit qu'à la première marche qui englobe

indistinctement les dix premières années de la vie et qui est figurée à la fois par des berceaux, des trotteurs, des abécédaires et des jeux.

La première partie de l'ouvrage, « Récits d'enfance », s'intéresse à des destins particuliers. Enfance de futurs saints (Philippe Loupès), étudiée à travers les premières pages de leurs biographies : leur précocité et leurs vertus en font, dès leur plus jeune âge, des adultes en réduction et dessinent en creux un portrait peu flatteur des enfants ordinaires. Enfances d'orphelins (Isabelle Robin-Romero), à partir de trois biographies particulièrement remarquables, celles de Françoise Perrot, Valentin Jamerey-Duval et Jean Roch Coignet, qui décrivent les mutations familiales consécutives à la mort de parents, les difficultés de la vie dans des familles recomposées, entraînant souvent drames et fugues. Enfants royaux, naturellement mieux connus et plus précoces que les enfants ordinaires : Louis XIV (Lucien Bély) ; Louis XV (John Rogister) ; et le petit duc de Bourgogne, Louis Joseph Xavier, frère aîné du futur Louis XVI, mort prématurément de maladie en 1761 à dix ans (Bernard Hours) : s'appuyant sur un *Éloge* du petit prince, écrit après son décès par Le Franc de Pompignan, l'article montre comment cette mort cruelle a servi les intérêts de la propagande monarchique, à une époque où la guerre et les critiques des Encyclopédistes fragilisaient la royauté.

La deuxième partie, « L'enfance entre piété et contrainte », commence par une étude originale de Bartolomé Bennassar sur les enfants chrétiens captifs dans le monde musulman. Les dossiers de rédemption, les documents de l'Inquisition concernant les renégats, et les chroniques montrent que les enfants chrétiens enlevés étaient nombreux en pays islamiques. Seule une partie était proposée aux ordres voués au rachat des captifs. La plupart étaient conservés par les « Turcs », à une époque où la forte mortalité infantile valorisait les enfants qui avaient passé le cap de la première enfance. Ensuite Frédéric Meyer étudie pour la Savoie, à partir du fonds du sénat sarde de Chambéry, dix-huit affaires de violences (coups, blessures, viols) sur des enfants au XVIII^e siècle ; dix d'entre elles ont pour responsable un ecclésiastique. Comme l'a pointé jadis Georges Vigarello à partir des archives du parlement de Paris, l'article montre la relative indulgence des juges : l'honneur des clercs passe avant le soulagement des petites victimes. Du côté de la piété, Georges Escoffier s'intéresse aux enfants de chœur des cathédrales au XVIII^e siècle : à la fois professionnels de la musique, servants ecclésiastiques et élèves menant des études générales, très souvent comparés à des anges, ils sont un enjeu majeur de la reconquête catholique, puisqu'ils sont de futurs notables et animateurs de confréries. Deux études s'intéressent à la dévotion nouvelle envers l'Enfant Jésus, suscitée en France, à partir de 1636, par Marguerite du Saint Sacrement, carmélite à Beaune. Régis Bertrand rappelle la fondation en 1652, à l'Oratoire d'Aix-en-Provence, de la confrérie de la Famille du Saint Enfant Jésus, associée à une petite institution caritative à destination des enfants pauvres, la maison hospitalière du Petit Bethléem. Et Louis Chatelier donne une étude iconographique sur le rapprochement entre La Trinité terrestre (la Sainte Famille) et La Trinité céleste ; valorisée au XVII^e siècle, cette assimilation est condamnée à partir de 1745, car « la divinité comme telle n'est pas représentable ». Enfin, l'article de Marie-Claude Dinet étudie le parcours de six fondatrices provinciales de congrégations destinées au secours des enfants pauvres aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La troisième partie, « L'enfance entre maladie et secours », comprend quatre études significatives de l'intérêt des Lumières pour la santé de l'enfant. Dans un article un peu disparate, Patrick Fournier s'intéresse successivement aux traités sur les maladies des enfants, au plaidoyer en faveur de l'allaitement maternel et enfin à l'accueil des enfants abandonnés à l'hôtel-Dieu de Nevers, qui lui permet de donner une description précise

des registres et du cadre matériel. Scarlett Beauvalet analyse le discours médical sur l'enfant malade depuis le XVI^e siècle, en montrant comment il se renouvelle à l'époque des Lumières. Claude Bruneel s'intéresse à l'inoculation de la variole en Belgique au XVIII^e siècle : la pratique, objet de fortes controverses dans les Pays-Bas autrichiens comme en France, s'est répandue au gré des adhésions personnelles des médecins et des familles, sans que le gouvernement prenne parti, se bornant à demander que les inoculations se fassent à distance raisonnable des villes pour éviter tout risque d'épidémie. Yves Krumenacker revient sur la création à Lyon en 1785 d'un « Institut de Bienfaisance en faveur des pauvres Mères-nourrices », dont l'idée a été lancée à Paris en 1784 par Beaumarchais. L'institution, qui subventionne des mères méritantes qui allaitent au lieu de mettre en nourrice, bénéficie du soutien de trois groupes de notables : le clergé (de l'archevêque jusqu'aux curés), les négociants protestants et les francs-maçons, tous soucieux de la promotion d'un idéal de concorde familiale et sociale. Au total, de 1785 à 1790, près de 500 mères sont secourues ; la mortalité infantile d'1/6^e est considérée comme un grand progrès, par rapport aux 2/3 de décès des enfants mis en nourrice. Cette institution est imitée à Paris en 1788 avec la création de la Société de Charité Maternelle, qui perdurera au-delà de la Révolution (contrairement à ce qu'affirme l'auteur), ce qui n'est pas le cas de l'institution lyonnaise. Enfin, l'article d'Alain Lottin retrace la fondation, à Lille en 1554, d'une école pour cent enfants pauvres, par une famille marchande liée aux protestants, les Déliot : il est intéressant de retrouver, ici comme à Lyon, la spécificité du regard protestant sur l'enfance³.

Comme le constate Jean-Pierre Gutton en conclusion, il reste « encore beaucoup à dire sur l'histoire de l'enfance et beaucoup de voies documentaires à explorer ». On peut regretter sur certains points la limitation de ces études à la seule période moderne, car l'histoire de l'enfance impose la longue durée. Ainsi, le questionnement sur les limites de l'enfance, par exemple, concerne toutes les époques. Et les vies de saints ne commentent pas au XVII^e siècle : elles doivent beaucoup à l'hagiographie médiévale, longuement étudiée par les médiévistes. D'un autre côté, les représentations figurées des âges de la vie ne s'arrêtent pas au XVII^e siècle : très diffusées dans toute l'Europe occidentale sous forme d'images bon marché, elles ont façonné les consciences jusqu'aux débuts du XX^e siècle. On aurait souhaité aussi que certaines études sortent davantage du cadre hexagonal : ainsi, pour la médecine des enfants à l'époque des Lumières, la pratique des médecins anglais est fondamentale. Notamment celle de Georges Armstrong, qui n'est ici mentionné qu'à travers son adaptateur français Lefebvre de Villebrune : « l'hôpital des pauvres enfants de Londres » est en fait un dispensaire, forme originale de soins aux petits enfants, laissés de préférence à domicile avec leurs mères. À la différence des Français, les « pédiatres » anglais refusent la création d'un hôpital d'enfants jusqu'au milieu du XIX^e siècle, car ils sont persuadés qu'un tout-petit a besoin de sa mère pour être soigné et guéri⁴.

Marie-France MOREL
ENS-LSH

3. Le livre comporte quelques illustrations : outre deux gravures augsbourgeoises sur les âges de la vie et un portrait émouvant du jeune Louis Joseph Xavier malade, il reproduit deux des tableaux qui décoraient l'Oratoire d'Aix, où se réunissaient les confrères de la famille de l'Enfant Jésus, un retable alsacien et un maître-autel baroque de Bavière. C'est un peu léger, dans la mesure où l'iconographie est une source importante pour l'histoire de l'enfance.

4. Cf. Marie-France MOREL, « Aux origines de l'hôpital pour enfants au XVIII^e siècle », in *Catalogue de l'exposition L'Hôpital et l'enfant : l'hôpital autrement ?*, Musée de l'Assistance publique, Paris, 2005, p. 48-65.

ISABELLE ROBIN-ROMERO,
Les orphelins de Paris.

Enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles,
Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007,
277 p., ISBN 978-2-84050-512-9.

À la différence des enfants trouvés et abandonnés, les nombreux orphelins d'autrefois n'ont jusqu'ici guère attiré l'intérêt des historiens. Le livre d'Isabelle Robin-Romero vient combler un vide, en s'attachant à reconstituer le destin

de certains d'entre eux, ceux qui, à Paris, ont été confiés à des orphelinats, gérés par la municipalité, les paroisses ou la charité privée. Ces maisons n'accueillent au mieux que 600 enfants, soit une petite partie des orphelins parisiens; les plus nombreux, qui ont laissé peu de traces, sont recueillis par leurs proches, soit de manière informelle, soit sous le régime de la tutelle naguère étudié par Sylvie Perrier⁵; les plus pauvres sont envoyés à l'hôpital général. C'est à partir du XVI^e siècle que deux hospices anciens (La Trinité, rue Saint-Denis, et le Saint-Esprit, place de Grève) se spécialisent dans l'accueil des orphelins parisiens, aux côtés de deux nouvelles créations: en 1531, les Enfants-Rouges fondés par François I^{er}; en 1584, une éphémère Maison de la Charité chrétienne (qui disparaît dès 1624) créée par l'apothicaire Nicolas Houel. Au siècle des Saints apparaissent trois fondations privées: en 1623, les Cent-Filles (dites aussi Notre-Dame-de-La-Miséricorde) par le président du parlement Antoine Séguier, oncle du Chancelier; en 1630, les Filles de la Providence par Mme Pollalion, veuve d'un conseiller du roi, morte en 1657 en odeur de sainteté; en 1648, les Orphelins de la Mère de Dieu par Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice, grande figure de la Réforme catholique. Au siècle des Lumières, trois maisons sont fondées par des laïcs: en 1714, le Saint-Nom de Jésus par Jean Caboud, financier pris de remords à la fin de sa vie; en 1773, l'École des Orphelins militaires par un ancien militaire, le chevalier Fleury Pawlet, animé par l'esprit philanthropique du temps; enfin, en 1785, l'hospice du Roule fondé par le receveur général des finances Nicolas Beaujon. La Révolution, après une sévère enquête du Comité de Mendicité, supprime tous ces établissements et les remplace en 1795, par deux Maisons nationales des Orphelins qui préfigurent les hospices d'assistance publique du XIX^e siècle.

La brève énumération de la qualité des divers fondateurs indique combien sont variés les mécanismes de la solidarité, de la dévotion et de la philanthropie privée. Le point commun de ces diverses institutions est de vouloir absolument se distinguer des maisons de l'hôpital général (Saint-Antoine, la Salpêtrière ou la Pitié) qui recueillent les orphelins pauvres et les illégitimes. D'où leur souci de conserver leur indépendance financière, assurée vaillamment pendant la période grâce à la générosité renouvelée de nombreux bienfaiteurs (sauf pour le Saint-Esprit et les Enfants-Rouges, dont les biens ont été intégrés de force dans l'hôpital général en 1680).

Grâce au croisement de sources variées (archives administratives, hospitalières, actes notariés, mémoires, correspondances, avec une mention spéciale pour sept aquarelles accompagnant un projet anonyme de fondation du début du XVII^e siècle, conservé à la BnF), l'étude reconstitue l'histoire des onze établissements parisiens qui accueillent les orphelins, ainsi que la vie quotidienne et le destin des petits pensionnaires. Les sources sont inégales: les plus belles sont les actes notariés du Saint-Esprit au XVII^e siècle, concernant l'admission, la mise en apprentissage, le mariage et la décharge des enfants;

5. Sylvie PERRIER, *Des enfances protégées, La tutelle des mineurs en France (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1998.

400 actes ont été dépouillés (certains sont donnés en annexe). Au moment de leur admission, les orphelins ne sont pas sans famille : présentés par leurs proches, ils sont en outre munis de recommandations venant de protecteurs influents, car c'est un privilège d'être admis dans une de ces maisons de bonne réputation. Les pensionnaires sont issus majoritairement des milieux populaires de la boutique et de l'artisanat, et jamais de familles indigentes ; la plupart entrent avec un bien d'une centaine de livres, administré par l'institution et restitué à leur sortie, sans qu'il soit fait aucune retenue pour leur entretien et leur scolarisation pendant plusieurs années. Les modes de fonctionnement des établissements sont variables : certains, comme les Cent-Filles, ressemblent à des couvents ou à des communautés féminines d'éducation ; d'autres, comme La Trinité ou le Saint-Esprit, sont des sortes de pensionnats ; quant aux Orphelins militaires, ils ont l'ambition de former de futurs militaires par une éducation originale et ouverte. Ces maisons ont toutes pour finalité d'éduquer les orphelins dans la discipline, la religion et le partage des tâches domestiques, de les instruire, de les préparer à un métier et éventuellement de les marier. Les conditions matérielles sont en général meilleures qu'à l'hôpital général, grâce à un personnel nombreux, souvent attentif, voire aimant, une alimentation riche, une hygiène convenable pour l'époque (mais combien meurent avant leur majorité ?), la présence de maîtres qualifiés (le Saint-Esprit recrute même un maître de dessin en 1790), un enseignement journalier de la lecture et de l'écriture (et bien davantage dans la maison du chevalier Pawlet). Si le port d'un uniforme rouge, bleu ou gris, taillé dans un solide drap, isole les orphelins du reste des enfants d'artisans parisiens, ils se retrouvent finalement à égalité avec eux en ce qui concerne leur niveau d'alphabétisation. Les placements en apprentissage sont souvent difficiles pour les institutions, à cause du coût, rarement compensé par des dons privés. La Trinité a résolu le problème en ouvrant dans son enclos une zone de travail libre, où des ouvriers peuvent accéder à la maîtrise sans payer, en vertu d'un statut spécial d'« ouvrier gagnant maîtrise ». Les orphelins peuvent être ainsi formés dans la centaine d'échoppes installées à l'intérieur même de l'hôpital. L'ambition des administrateurs a toujours été de former d'honnêtes gens de métier, les rendant ainsi, après leur formation, au milieu qui les a vus naître, sans souhaiter qu'ils s'élèvent au-dessus de leur condition. Jamais ils n'ont été tentés de faire des orphelins qui leur étaient confiés une main-d'œuvre bon marché pour des manufacturiers, comme le feront certains administrateurs au début du XIX^e siècle. À cet égard, l'échec, aux Cent-Filles au début du XVIII^e siècle, de l'implantation d'une manufacture de dentelles est bien significatif : les orphelines sont en fait peu disponibles pour le travail à l'atelier de dentelles, car il n'est pas question de réduire les exercices scolaires et de piété, qui constituent la trame de leurs journées. Les Cent-Filles ont pour finalité de former de futures épouses alphabétisées et non des ouvrières spécialisées. Au total, on peut donc constater que le placement dans ces maisons a été une chance pour les orphelins.

Voici un livre vif, bien mené, agréable à lire, qui touche à la fois à l'histoire de l'enfance, des hôpitaux, de l'éducation, de Paris et des métiers. On peut toutefois regretter l'absence d'index ainsi que le manque de comparaisons internationales : Amsterdam et Londres, entre autres, ont eu des établissements semblables pour accueillir les enfants des artisans de la ville dont les parents étaient décédés. Ils ont, semble-t-il, été animés du même souci de n'accueillir que les enfants nés d'honnêtes familles de la ville pour leur donner, au nom de la solidarité municipale, une éducation et un métier.

Marie-France MOREL
ENS-LSH

HELEN BERRY, ELIZABETH A. FOYSTER (éd.).

The Family in Early Modern England,

Cambridge, Cambridge University Press, 2007,

244 p., ISBN 9780521858762

Cet ouvrage collectif est dédié à Anthony Fletcher, historien du genre et des rapports sociaux dans les communautés locales et comtales. Mais ses auteurs ont surtout réalisé une mise au point histo-

riographique sur l'histoire de la famille et ils discutent très largement la contribution de Lawrence Stone à cette histoire. Il s'agit là d'un effort louable, compte tenu du nombre considérable de travaux consacrés à l'histoire de la famille en Angleterre, de leur émiettement en thématiques et en périodisations restreintes. De l'avis de tous les participants, L. Stone avait eu au moins le mérite de réaliser de grandes synthèses pluriséculaires sur la crise de l'aristocratie, sur la famille, le divorce et le mariage à l'époque moderne. Ainsi, les nombreuses critiques qui lui ont été faites ne diminuent pas pour autant le mérite et le caractère stimulant de ses réflexions. En distinguant à l'époque médiévale, une famille lignagère, puis au XVII^e siècle, une famille autoritaire et patriarcale, et pour le XVIII^e siècle, une famille nucléaire, fondée sur la naissance des sentiments individualistes et d'une intimité affectueuse entre les parents et les enfants, Lawrence Stone posait alors les fondements d'un débat encore actuel sur les structures familiales et sur leur éventuelle transformation à l'époque moderne. En outre, les auteurs mettent en avant les nouvelles directions de recherche inspirées par les travaux de Stone. Ses problématiques avaient le mérite de croiser la démographie avec l'histoire du genre et de la sexualité, l'histoire institutionnelle avec l'histoire de la Réforme et de son impact sur les pratiques familiales.

Ainsi, dépassant les critiques d'une première *gender history* qui ne voyait pas au XVIII^e siècle une amélioration de la condition féminine, Ingrid Tague démontre que la survivance d'une culture patriarcale dans les élites aristocratiques n'était pas nécessairement dirigée contre les mères. Ces dernières participaient activement à la défense de l'autorité patriarcale de leurs fils aînés face aux mécontentements des cadets. L'étude des correspondances fait valoir que l'expression des sentiments affectueux était sélective, et se faisait au profit des fils aînés. Pour la plupart des femmes aristocrates, la naissance d'un héritier mâle restait l'objectif premier et constituait une source de fierté considérable. De la même manière, Joanne Bailey rappelle combien la rhétorique de l'affection maternelle était un instrument redoutable dans les conflits familiaux. Elle permettait notamment de disqualifier l'autorité d'un père devant les cours de justice lorsque la séparation des couples était envisagée. Helen Berry et Elizabeth Foyster rappellent enfin, à travers une étude sur l'impotence masculine dans le long XVIII^e siècle, combien la paternité restait un élément essentiel dans la définition de la masculinité. Considérée par les contemporains comme une condition non négligeable du bon exercice des responsabilités publiques et conjugales, elle se trouve évoquée dans un grand nombre de publications. Leur analyse permet d'aborder les profondes angoisses des contemporains sur cette question ainsi que les divers remèdes censés guérir de l'impuissance. Du point de vue de la criminalité, bien des études ont souligné la responsabilité masculine dans les vols et violences au sein et en dehors de la famille. Les femmes ne semblaient posséder qu'une faible marge de manœuvre entre le statut de victime ou de complice résignée. Cependant, Garthine Walker propose une lecture de la criminalité familiale fondée sur une participation plus active des femmes, notamment dans les querelles liées aux contrats de fermage, dans les vols d'habits, de nourriture. Si la *Common Law* plaçait théoriquement la femme sous la responsabilité juridique de son mari, le choix de décider de la culpabilité respective

des uns et des autres était laissé à la discrétion des cours de justice, et la responsabilité individuelle des femmes était bien souvent considérée.

Sur les rapports entre les institutions et la famille, notamment la législation liées aux conflits conjugaux, Tim Stretton renvoie dos à dos Lawrence Stone et ses critiques. Stone avait insisté sur les recours offerts par la *Common Law*, à partir de 1650, dans le règlement des séparations, et ses critiques, en particulier Martin Ingram, défendaient la forte résilience des cours ecclésiastiques et le rétablissement de leur autorité après la guerre civile. Une troisième approche est envisageable selon Stretton, qui estime que bien des séparations ou des réconciliations étaient négociées à l'échelle locale. Entreprises de manière informelle, elles ne nécessitaient ni l'intervention des autorités ecclésiastiques et ni celle des juges royaux. Elles sollicitaient plutôt divers membres de la communauté et de la famille : parentèle plus ou moins éloignée, voisins, membres de la corporation de métier ; autant d'acteurs dont les interventions ne laissent pas de traces écrites. Sur la question des *Poor Laws*, Stone était accusé de valider les idées reçues des contemporains lorsqu'il relayait une vision misérabiliste des liens familiaux. Les privations, la déchéance physique devaient entraîner la violence des pères, de la servitude des mères et la disparition des sentiments affectueux. À partir des pétitions envoyées par des familles pauvres, il est possible d'entreprendre une autre histoire des humbles. Ainsi, Steve Hindle dévoile les efforts d'une famille pour maintenir l'allocation versée par la paroisse et un système argumentatif qui met en avant la place de l'enfant et l'insertion de la famille dans la communauté. De la même manière, alors que Stone estimait que l'engagement des femmes dans les affrontements politiques était lié à la sphère domestique ou aux clivages confessionnels, John Walter rappelle d'une part que la défense du foyer n'était pas nécessairement un thème féminin, et d'autre part que la présence des femmes et des enfants dans les émeutes était justifiée par un arsenal argumentatif très riche. Devant les juges qui devaient se prononcer sur le caractère subversif de leur présence, les divers membres de la famille évoquaient successivement l'énergie irrépressible de la jeunesse, l'ignorance de la loi, la fragilité et les dispositions passionnées de la nature féminine ou encore l'immunité supposée des femmes enceintes.

En ce qui concerne le débat sur la « révolution puritaine » des années 1640-1660, Stone avait conclu à l'existence d'une politique imposée par une minorité active à une population défiante, et dont les effets avaient été largement contre-productifs. À partir d'une analyse du cas du Middlesex, Bernard Capp invite à reconsidérer cette question en rappelant que les objectifs des réformateurs puritains répondaient en réalité à des aspirations assez étendues. Ainsi la loi contre l'adultère de 1650 fut bien acceptée par de nombreuses communautés locales qui redoutaient les effets de la prostitution et les atteintes portées à leur bonne réputation. Nombre d'entre elles ne souhaitaient pas devoir soutenir financièrement des enfants issus d'unions illégitimes.

En somme, il s'agit d'un ouvrage remarquable qui permet de réaliser un tour d'horizon complet et d'actualiser des problématiques autour de la famille anglaise. Si la chronologie établie par Stone entre une famille « patriarcale » et une famille « moderne » a perdu de sa crédibilité, il eut cependant le mérite de souligner les liens entre la société et la famille, le politique. De manière précoce, il avait rappelé que les familles n'étaient pas seulement des cellules uniques figées, des structures passives subissant des pressions extérieures. Actrices de la vie publique, elles possédaient la capacité d'influer sur le cours de la législation et des normes sociales. Les auteurs s'accordent également à dire qu'il devient à présent impossible de proposer une définition unique de la famille, tant les situations vécues par les individus selon l'âge, le genre, la position sociale et le

rapport aux institutions conduisent à des expériences irréductibles les unes des autres. C'est là une diversité dont il faut tenir compte dans nos raisonnements.

Stéphane JETTOR

Université Paris 4-Centre Roland Mousnier

JENNIFER NGAIRE HEUER,

*The Family and the Nation. Gender and
Citizenship in Revolutionary France, 1789-1830,*

Ithaca, Cornell University Press, 2005,

256 p., ISBN 0-8014-4286-9

Dans ce livre dense et stimulant, Jennifer Heuer montre toute la richesse qu'offre une approche en termes de genre pour interroger les liens entre famille, nation, et citoyenneté au cours des quarante années tumultueuses qui s'écoulent

entre 1789 et 1830. L'introduction délimite avec soin son sujet : il s'agit d'explorer les différentes dimensions de la « citoyenneté nationale », saisie à travers l'étude des évolutions législatives et des manières dont les hommes et les femmes les ont interprétées. Débats législatifs, pétitions, procès, célèbres et moins célèbres, sont minutieusement analysés afin de montrer la complexité des rapports avec la nation qui diffèrent selon les sexes. En effet, les droits et obligations civils sont souvent en contradiction avec ceux liés au positionnement légal des individus dans la famille. Or, si les historiens ont interrogé le caractère sexué de la citoyenneté et les effets de la législation familiale sur les femmes, la nation reste un objet peu soumis à l'analyse en termes de genre. Jennifer Heuer ouvre donc un dossier important en montrant comment, à terme, le rapport des femmes à la nation ne passe plus directement par la citoyenneté. Avec le code napoléonien, c'est en effet le mariage qui, pour les femmes, conditionne ce rapport (p. 197).

Le livre procède en trois temps. La première partie : « La famille de la nation », porte sur les années entre 1789 et la Terreur. Il est d'abord question des définitions nouvelles de la citoyenneté nationale dont les premières mesures datent d'avril 1790. Jennifer Heuer étudie les ambiguïtés de ces mesures à travers l'exemple d'épouses d'émigrés, comme la citoyenne Vanhoutem, étrangère mais domiciliée en France depuis trois ans. Fin 1792, elle réclame la citoyenneté française tout en refusant de suivre son mari à l'étranger. A-t-elle alors la possibilité de réclamer en son nom propre la citoyenneté ? Dans ces années, les lois et les jugements tendent à présenter la citoyenneté comme un contrat individuel et volontaire qui prévaut sur les liens de la famille, y compris pour les femmes.

La période de la Terreur constitue un temps fort dans le rapport qu'entretiennent les femmes avec la nation. L'identification de la nation à une famille, la radicalisation des lois concernant la famille et la constitution de juin 1793 donnent une plus grande autorité aux citoyennes, leur permettant notamment d'agir comme membre actif de la nation (malgré les mesures rétrogrades d'octobre 1793 qui empêchent les femmes de participer aux clubs politiques). Les mesures policières de germinal an II (avril 1794) obligeant les anciens nobles et les étrangers ennemis de la nation à quitter Paris engendrent plus de mille pétitions qui permettent à l'historienne de montrer la manière dont les hommes et les femmes comprennent les liens de famille et de citoyenneté à l'époque. Les femmes, mariées, divorcées ou veuves, exposent ainsi les raisons qui justifient leur nationalité française malgré leur mariage avec un émigré ou un noble. En cas de litige, le statut des femmes n'est donc pas automatiquement celui de leur époux. Les hommes sont aussi affectés par les incertitudes de la période. Ainsi, pour les étrangers, le mariage à une femme française s'avère fort utile dans le processus de naturalisation. Malgré l'effort de la République radicale pour distinguer clairement

citoyens et étrangers, la réalité des liens familiaux complique cet effort et provoque des pétitions émanant des deux sexes.

La deuxième partie du livre : « Vers une nation de familles : les transitions de la fin des années 1790 », poursuit l'effort entamé pour comprendre le sens donné aux catégories de Français, étranger et citoyen à un moment où les dirigeants politiques repensent la société en termes de familles hiérarchiques plutôt qu'en partant des individus ayant des droits. S'appuyant sur deux cas célèbres, Jennifer Heuer décorative l'évolution des rapports entre paternité et citoyenneté ainsi que les difficultés que pose le statut de dépendant lorsque l'identité nationale et civique du « père » fait problème. Il est notamment question de la législation concernant l'adoption et de la fiction de « la grande famille de la nation » illustrée par le cas de Suzanne Lepeletier de Saint Fargeau, la fille du martyr, adoptée par la nation, qui souhaite se marier à quinze ans avec un citoyen étranger contre la volonté de ses oncles. En autorisant Lepeletier à se marier avec l'étranger de Witt, contre l'avis des oncles qui souhaitaient que l'État exerce son rôle de *paterfamilias*, le Conseil des Cinq-Cents rejette l'autorité paternelle de l'État et autorise « la fille d'un martyr de la liberté » à exercer ses droits de femme française, mettant en avant que ce mariage intégrerait un étranger en France. On perçoit ici une nouvelle vision de la nation entendue non pas comme une grande famille mais comme une nation de familles.

Les débats concernant l'amnistie des émigrés et de leurs familles entre l'an V et l'an IX (1796-1800) montrent, selon l'historienne américaine, l'évolution des manières de concevoir les rapports qui lient famille, État, et citoyenneté ainsi que les caractéristiques de la citoyenneté féminine (p. 102). Si la responsabilité individuelle envers la nation reste la position officielle, le cas spécifique des femmes est souvent invoqué. Ainsi, l'amnistie partielle de l'an IX (1800) fait triompher deux idées fortes. Elle affirme que les obligations des femmes envers leur famille doivent l'emporter sur celles qu'elles ont envers la Nation ; elle rappelle aussi que les obligations de citoyenneté ne sont pas les mêmes pour les femmes et pour les hommes. En effet, en amnistiant près de 13 000 femmes émigrées, seules ou en couple, cette législation consulaire pardonne le crime d'émigration aux femmes, en jugeant que l'épouse ne fait que suivre son époux, fidèle en cela aux liens concrets de la famille. Le code Napoléon tranchera encore plus clairement les contradictions entre famille et citoyenneté en renvoyant les femmes beaucoup plus souvent vers leurs obligations familiales.

Les trois derniers chapitres de l'ouvrage décrivent « la solution napoléonienne et ses limites ». Il y est question du Code civil, perçu à la fois comme moyen de déterminer la qualité de français et comme un vecteur de l'institutionnalisation des relations familiales hiérarchiques. Des débats sur la citoyenneté nationale, plusieurs questions émergent : fallait-il privilégier les individus ou les familles ? Comment réconcilier des droits individuels avec l'autorité du *paterfamilias* ? Lorsqu'il est question de restaurer les droits d'émigrés ayant subi la mort civile, comment définir leurs droits par rapport à leurs femmes et leurs enfants restés français ? Dans la foulée du Code civil, quels ont été les effets pour les femmes de mesures concernant la naturalisation des immigrés ? Enfin, quels sont, sous la Restauration, les héritages des mesures concernant l'immigration, le mariage et la citoyenneté ?

En séparant l'aspect politique et civil de la citoyenneté, en privilégiant la puissance paternelle et maritale, le Code civil limite la citoyenneté nationale des femmes. Avec l'article 19, la femme qui se marie avec un étranger perd sa nationalité française, contrairement à ce que prévoyait le droit sous l'Ancien Régime. Dans les années qui

suivent, cependant, juristes et administrateurs vont débattre de l'interprétation de ces mesures à la lumière du passé. Les contradictions entre citoyenneté individuelle et statut familial fondent en effet le nouvel ordre paternaliste. Elles apparaissent clairement dans les litiges qui éclatent aux marges du territoire français. Les habitantes des pays conquis sont déclarées inéligibles à la procédure de naturalisation car cela confère des droits politiques dont elles sont exclues. De façon analogue, une mesure du Conseil d'État en 1812 exempte les Françaises célibataires et mariées des mesures pénalisant l'émigration, jugeant que ce transfert d'allégeance n'a pas le même sens pour les femmes. En pratique, cependant, le droit n'est pas toujours si clair, comme le montre le cas de Strasbourg sous la Restauration. Dans cette région frontalière, le mariage des Françaises avec des étrangers n'est souvent pas perçu comme entraînant un changement de leur allégeance nationale mais plutôt comme facilitant la naturalisation des étrangers.

Le livre de Jennifer Heuer n'est pas facile à résumer dans la mesure où il traite d'une histoire fort compliquée et souvent difficile à suivre. En privilégiant l'évolution législative, l'historienne éclaire surtout la manière dont les lois, les législateurs et les avocats cherchent à définir le rapport qu'entretiennent les hommes et les femmes, mariés et célibataires, chefs et dépendantes, avec la patrie, à travers les cas limites que sont l'adoption, l'émigration et la mort civile, ou encore le mariage avec un étranger. La description de certaines causes célèbres ou l'utilisation de pétitions permettent de mieux saisir la manière dont les individus ont tenté de comprendre ou de définir leur rapport à la nation et la famille dans ces années de transformation. Ces études de cas apportent une dimension plus sociale à l'examen ardu de la législation. En mettant le genre au cœur de son interrogation, l'historienne avance des arguments nouveaux pour la compréhension des caractéristiques sexuées de la citoyenneté nationale et montre à quel point le rapport entre famille et nation mérite notre attention. Soulignons enfin l'excellente conclusion du livre, qui, en poursuivant sa réflexion jusqu'au décret de 1972 qui sépare la question du mariage de celle de la nationalité, nous montre les effets à long terme pour les femmes de l'intrication complexe des mesures révolutionnaires et napoléoniennes dont il est question.

Rebecca ROGERS

Université Paris Descartes

UMR 8070 Cerlis

WOLFGANG KRUSE,

*Die Erfindung des modernen Militarismus.
Krieg, Militär und bürgerliche Gesellschaft im
politischen Diskurs der Französischen Revolution
1789-1799,*

Munich, Oldenbourg, 2003,
398 p., ISBN 9 783486 566840

Issu d'un mémoire d'habilitation soutenu en 2001, ce livre interroge les liens unissant la Révolution française, la guerre et le militarisme, c'est-à-dire un pouvoir organisé de façon militaire. La thèse centrale du livre est qu'à l'encontre de l'Ancien Régime, où les guerres étaient menées par une caste militaire sans

mettre en cause l'ordre étatique et social intérieur, durant la Révolution française au contraire, la guerre, l'organisation militaire et la société civile s'ordonnent dans un ensemble de dépendances mutuelles nouveau. Au moyen de sources imprimées variées – journaux, brochures, protocoles et rapports de l'Assemblée nationale et du club des jacobins, libelles, lettres, édits et lois, archives parlementaires – l'auteur étudie les alliances successives entre la Révolution et l'institution militaire dans les phases de la « Révolution combattante, 1789-1792 » (p. 19-106), la « guerre révolutionnée

et la Révolution guerrière, 1792-1794» (p. 129-265), enfin «l'instrumentalisation de la guerre et la militarisation de la société, 1794-1799» (p. 267-359).

La première partie étudie le basculement bien connu des premières déclarations pacifiques vers une alliance apparemment consubstantielle entre la Révolution et «sa» guerre. Durant ces trois premières années s'affirme en effet une conception spécifiquement révolutionnaire de la guerre, axée sur la perception d'une menace. Motivé au départ par la volonté de repousser les tentatives extérieures d'immixtion, le sentiment de menace acquiert au cours du temps une dynamique propre, qui aboutit à rendre possible une déclaration de guerre conçue comme un acte défensif. La guerre devient une nécessité lorsque les frontières entre la politique extérieure et la politique intérieure semblent se diluer, lorsque la lutte semble affronter non des États, mais des peuples à leurs despotes. La guerre est donc perçue comme une guerre civile européenne, dans laquelle il n'en va pas du devenir des États, mais des principes. C'est sur ce fond que s'opère, au tournant de 1791-92 une «idéologisation» de la guerre, vécue ou du moins présentée comme une croisade de la France révolutionnaire pour délivrer les peuples d'Europe. Si l'idéologisation de la guerre ne doit pas porter à négliger le noyau nationaliste – l'intérêt propre de la nation, de frontières sûres, de contributions et de prétentions politiques –, elle porte en soi désormais une dynamique propre : la guerre est stylisée comme un combat à l'échelle terrestre, voué à trancher entre des principes fondamentalement contraires. Lorsque la Terreur est mise à l'ordre du jour, la guerre est motivée par des considérations intérieures – stabiliser par des victoires un ordre interne fragile.

La deuxième partie s'attache à la présence de la guerre dans le discours et la pratique révolutionnaires sous la Terreur. Wolfgang Kruse place tous les tournants de cette période – la chute de la monarchie, la lutte entre les girondins et les montagnards, la levée en masse, la mise en place et le fonctionnement de la Terreur – sous le signe de la guerre menée contre un «ennemi de l'intérieur» allié des ennemis extérieurs. La Terreur elle-même se laisse interpréter comme une guerre civile révolutionnaire.

La dernière partie analyse la figure du militaire comme garant d'un ordre révolutionnaire, voire incarnation de la Révolution, comme porteur des vertus révolutionnaires à partir de la seconde moitié des années 1790. Reprenant les conclusions de Jean-Paul Bertaud, Wolfgang Kruse interprète le coup d'État du 18 Brumaire comme l'aboutissement de cette tendance.

Au total, la période révolutionnaire peut être interprétée comme l'«invention du militarisme moderne» sous trois aspects. D'abord, elle voit l'affirmation d'une idéologie exaltant la guerre défensive juste, dans laquelle il n'en va plus de la gloire du souverain ou de quelques frontières étatiques, mais de l'avenir de l'humanité. Elle voit ensuite l'avènement d'une politique de guerre visant à mobiliser l'ensemble du pays ; la guerre semble pouvoir régénérer la société civile. Si, enfin, la figure du soldat-citoyen a au début pour fin de civiliser le soldat, si la Révolution recourt par la suite à l'enrôlement forcé de troupes de combat, elle aboutit à placer la politique et la société sous le signe et le contrôle du militaire. C'est ainsi qu'elle rend possible le militarisme moderne, dont la seule raison d'être est la guerre.

Dans cette étude précise et relativement bien documentée (on notera toutefois entre autres l'absence du tome 3 de l'*Atlas de la Révolution française* et de l'ouvrage essentiel de David A. Bell, *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge, 2001), Wolfgang Kruse réussit à proposer une interprétation assez convaincante de l'armée révolutionnaire. On lui reprochera sans doute d'hypostasier le problème de la

guerre pour en faire le facteur explicatif de tout le déroulement révolutionnaire – cette tendance résulte sans doute de la nature discursive des sources mobilisées. Surtout, l'auteur aurait pu enrichir son étude en l'intégrant dans le vaste champ d'études menées sur l'ordre international, la guerre et la paix et le bellicisme pour la période ouverte par la guerre de Sept Ans. Il aurait pu s'interroger sur le sentiment national qui s'affirme alors. Enfin – mais là l'auteur n'est pas responsable –, cet ouvrage traite d'un thème qui a été tant renouvelé depuis une dizaine d'années, en particulier par les travaux de Jean-Clément Martin et Alan Forrest, en partie aussi par ceux de Bernard Gainot et de Pierre Serna, qu'il ne paraît plus vraiment novateur aujourd'hui. Au moins lui reste-t-il le mérite d'avoir eu des intuitions justes.

Claire GANTÉ

Université Paris 1

et Freie Universität, Berlin

JANE KROMM, SUSAN BENFORADO BAKEWELL (éd.),
A History of Visual Culture. Western Civilization
from the 18th to the 21st Century,
 Oxford-New York, Berg, 2010,
 403 p., ISBN 978-1845204921

Ce travail ambitieux tant par la période couverte que par son cadre géographique est un fruit des *visual culture studies*, aussi vivantes outre-Manche et outre-Atlantique depuis vingt ans qu'elles sont peu présentes en France⁶. Cet ouvrage s'in-

téresse non pas aux œuvres d'art ni même aux amateurs mais à la culture visuelle occidentale entre la fin du XVIII^e siècle et aujourd'hui, observant publics et images aussi bien dans les rues, les espaces privés que dans les espaces utopiques d'internet. L'image n'est plus ainsi considérée comme une simple représentation, mais comme une composante matérielle de la réalité sociale, économique et culturelle; son étude force du même coup à s'émanciper des hiérarchies culturelles traditionnelles, mais tout autant et à franchir les frontières disciplinaires. En se réclamant à la fois des travaux de l'école de Francfort et de ceux de Michael Baxandall sur le Quattrocento, l'ouvrage comprend la culture visuelle comme une construction, étayée aussi bien par des apprentissages que par la production, la circulation et l'usage des images. De cette façon, les auteurs placent l'histoire de la culture visuelle à l'intersection de l'histoire des sensibilités, de l'histoire technique et matérielle des images et du rapport qu'entretiennent les groupes sociaux avec elles, ce dont témoignent les différentes parties qui structurent de l'ouvrage : *Revolt and Revolution; Science and Empiricism; Gaze and Spectacle; Acquisition, Display and Desire; Conquest, Colonialism and Globalization; Image and Reality; Media and Visual Technologies*. Il s'agit ainsi moins d'une synthèse exhaustive des mutations de la culture visuelle que d'un essai pour jalonner les terrains possibles de son histoire. Des 28 chapitres, on retiendra notamment l'étude des spectacles de lanternes magiques et de leur public pendant la période révolutionnaire (Helen Weston) qui interroge les images perçues collectivement, prolongeant ainsi les récents travaux sur la mise en spectacle

6. Sur la constitution du champ des *Visual Culture Studies*, voir Norman BRYSON, Michael Ann HOLLY, Keith P.F. MOXEY (éd.), *Visual Culture: Images and Interpretation*, Middletown, Wesleyan University Press, 1994; Nicholas MIRZOEFF (éd.), *The Visual Culture Reader*, Londres, Routledge, 1998; Marita STURKEN, Lisa CARTWRIGHT (éd.), *Practices of Looking: An Introduction to Visual Culture*, Oxford, Oxford University Press, 2001 et plus récemment, Margaret DIKOVITSKAYA, *Visual Culture. The Study of the Visual after the Cultural Turn*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2006.

de l'actualité et de l'histoire⁷. On pourra se sentir brutalisé par l'analyse en quelques pages des stratégies de persuasion par l'image dans le contexte des révolutions françaises qui englobent de façon aussi cavalière que stimulante, les révolutions de 1789, 1830 et 1848 ainsi que la Commune, oubliant au passage que les référents visuels comme politiques ont profondément changé en un siècle (Richard Taws). L'étude de la culture visuelle scientifique issue de l'histoire naturelle et singulièrement des classifications de Linné saisit la façon dont cette culture déborde le monde savant pour influencer notamment sur les arts décoratifs (Jane Kromm). L'observation de la production, de la circulation et des usages des photographies dans la lutte contre l'esclavage dans les États-Unis des années 1860 et le Brésil des années 1880 démontre l'intérêt d'étudier l'image comme objet politique (Marcus Wood). Le corps est au centre de plusieurs chapitres : saisi par les nouvelles images du siècle, de la lithographie aux photographies des amateurs à partir des années 1880, le corps est aussi modelé par ces images largement diffusées qui redoublent les césures de classes et de genres (Joy Sperling). Scruté par les médecins et les autorités judiciaires – scrutation largement étudiée ces dernières années –, le corps est aussi une surface sur laquelle se lisent les symptômes de l'hystérie ou les signes de la marginalité revendiquée des tatoués (Fae Brauer et Heather McPherson). L'ouvrage interroge aussi les dispositifs qui produisent de l'image et singulièrement les dispositifs commerciaux qui muent les objets en marchandises. En se nourrissant des *consumption studies*, il questionne aussi bien les passages parisiens (Jane Kromm) et les expositions universelles (Amy F. Ogatta) – deux lieux communs de l'histoire du spectacle et du regard – que les mises en images de la vie quotidienne opérées par un fabricant de meubles suédois (Michael J. Golec). Si ces analyses peuvent apparaître succinctes au regard des travaux récents sur la consommation, ces chapitres sont ici heureux, tant ils rappellent que la mise en spectacle du réel est une composante essentielle de la culture visuelle contemporaine. Enfin, l'historien du très contemporain sera sans doute déçu par la dernière partie où tout se passe comme si la nouveauté technique du numérique empêchait toute mise en perspective, comme si la virtualité des images multiples n'était advenue qu'avec Internet.

Aussi l'ouvrage souligne-t-il les difficultés à construire une analyse de la culture visuelle. Il est par exemple significatif que lorsque les auteurs interrogent des œuvres d'art (Jelena Stojanovic et Sarah Warrent), la perspective monographique reprenne le pas. Alors que l'ouvrage place à son origine le travail de Walter Benjamin sur la nature de l'image multiple, les techniques de production de l'image comme les instruments du regard apparaissent trop rarement questionnés⁸. De ce fait, les images sont volontiers dématérialisées – ce qu'accusent des légendes succinctes –, comme si la délocalisation des images qui connaît un développement sans précédent à partir du XIX^e siècle n'était pas elle-même un processus central de cette histoire. Une fois les images décontextualisées, quelques auteurs jouent des analogies formelles, postulant que des images analogues portent un sens commun, dans des univers culturels et sociaux pourtant hétérogènes. La préférence donnée aux sources imprimées et la quasi absence d'archives accentue une approche où la production et la réception des images sont souvent ramenées à des

7. Voir par exemple Maurice SAMUELS, *The Spectacular Past. Popular History and the Novel in Nineteenth-century France*, Ithaca, Cornell University Press, 2004.

8. Voir l'ouvrage fondateur en la matière de Jonathan CRARY, *L'art de l'observateur. Vision et modernité au XIX^e siècle*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon, 1994.

discours. Dès lors, peu de chapitres parviennent à questionner l'articulation entre l'image et le réel, et singulièrement le pouvoir des images à agir sur le réel. En creux, l'ouvrage souligne la grande difficulté à saisir dans une perspective d'anthropologie historique les variations de nature du regard depuis le XVIII^e siècle, comme si l'apparente proximité avec le nôtre faisait écran. Devant l'ambition d'un tel ouvrage, il serait absurde de chercher les manques. Cependant, l'absence de réflexions sur les images techniques, les images religieuses, celles issues de la culture de masse ou les images publicitaires témoigne de la difficulté à penser toutes les facettes de la culture visuelle. Plus encore, la question de la perception du réel rendu possible par les images – qu'on songe au paysage – n'est ici jamais réellement posée. Au final, si cet ouvrage apparaît trop bref et incomplet au regard de son projet, c'est avant tout qu'il existe peu de tentatives similaires. Il suggère cependant que la profusion et la diversité des images ainsi que la domination du regard dans la hiérarchie des sens est un trait saillant de la culture occidentale des XIX^e et XX^e siècles, et invite ainsi de façon stimulante les historiens à se saisir de la notion de culture visuelle, aussi difficile à manier qu'elle est féconde.

Manuel CHARPY
LARHRA-CNRS, Lyon

**FRANCIS CLAUDON, ANDRÉ ENCREVÉ
ET LAURENCE RICHER (éd.),**
L'historiographie romantique,
Paris, Éditions Bière, 2007,
285 p., ISBN 978-2-85276-095-0.

Ce volume issu d'un colloque de l'Université Paris 12-Val de Marne a pour objet l'étude de l'historiographie « à l'époque dite romantique ». Les 23 communications qu'il rassemble, toutes relativement courtes et bien enlevées, concernent à parts

relativement égales des écrivains et des historiens : Balzac, Bonald, Chateaubriand, Dumas, Hugo, Maistre, Sainte-Beuve et Vigny d'un côté, Daunou, Gibbon, Guizot, Laponneraye, Michelet, Quinet, Renan, Roederer et Thiers de l'autre. Les articles, écrits par des spécialistes reconnus – historiens le plus souvent, parfois littéraires –, possèdent l'atout majeur d'explorer chaque fois de manière approfondie une œuvre historiographique d'un de ces auteurs. Ils parviennent ainsi, par l'exemple, à renouveler la question déjà rebattue d'une identité romantique en matière d'historiographie.

Un des traits caractéristiques de la catégorie romantique reste sa plasticité (H. Multon, p. 139). Une impression de pluralité, de divergence même, découle en effet de l'observation des parcours de ces auteurs, des thématiques choisies, de leurs angles d'approches ou de leur manière d'écrire l'histoire. Une forme d'unité pourtant se dégage, à la manière d'un tableau impressionniste, et justifie à elle seule l'appellation globale d'« historiographie romantique ». Elle consiste dans le suivi d'une méthode historique spécifique, à la fois scientifique et subjective, qui allie une connaissance effective des sources – soit en tant que lecteur attentif des archives, soit en tant que témoin producteur de celles-ci –, à une lecture idéologique de l'histoire. Elle légitime ainsi l'utilisation de l'anachronisme et de l'imaginaire comme vecteur de connaissance du passé, et fonde la figure de l'historien visionnaire (citée ici pour Michelet, Thiers, Vigny et Chateaubriand). Le moi de l'auteur devient miroir valide pour la connaissance. D'autre part, l'idéal politique ou philosophique de chacun justifie une vision finaliste de l'histoire et le développement d'une volonté totalisante, largement exprimée dans le projet d'une « résurrection totale du passé ».

L'idéal de ces auteurs romantiques s'incarne dans une forme qui est soit passée, soit à venir. Cette alternative permet la distinction de deux courants politiques

majeurs (J. Grondeux, p. 177). Le premier, conservateur, caractérisé par la défense de la monarchie et du catholicisme, se traduit par son approche nostalgique du passé, comme chez Vigny ou Chateaubriand (L. Sabourin, p. 202; O. Catel, p. 74) et fait de l'histoire le principe de l'inchangé, ainsi chez Bonald (G. Gengembre, p. 72) ou chez Maistre (H. Multon, p. 148). Le second courant, nommé humanitariste, s'organise autour de la promotion de la démocratie et de la fraternité (notamment chez Quinet, ainsi que l'observe V. Klapp, p. 194). Il met le peuple au centre de ses préoccupations. Si d'aucuns soulignent les manquements scientifiques de son représentant le plus illustre, Michelet (I. Pourtrin), la postérité salue le plus souvent une intuition étonnante (D. Scholl, p. 43). De même, l'œuvre de Guizot propose une relecture systématique de l'histoire à partir des forces sociales plutôt que des événements (A. Encrevé, p. 87), ce qui sert son optique doctrinaire (O. Millet, p. 109) et lui permet de se démarquer de l'influence de Gibbon (M. Rapoport, p. 115). De ces postulats découle une approche volontiers iconoclaste et provocatrice – pour Roederer ou Thierry l'exaltation du peuple va avec une dénonciation de la monarchie autoritaire (D. Maira, p. 51) –, ou même clairement extrémiste dans le cas, marginal cette fois, d'un Laponneray réhabilitant la Terreur (E. Fureix, p. 133). Il n'est que Daunou pour se démarquer de ces impératifs idéologiques (« ces formes d'histoire a priori »), et défendre la place du hasard, du fortuit, de la contingence, au cœur de l'écriture historique (D. Schreiber, p. 126).

Le constat d'une frontière alors imprécise entre historiographes et littérateurs (pour reprendre la prose d'un Chateaubriand) s'en trouve démontré, ainsi que l'illustre le cas d'un Hugo, admirateur de Michelet (B. Jakobs, p. 210). L'analyse du rapport qu'entretiennent ces auteurs avec la question de l'authenticité historique permet d'expliquer comment se légitime ainsi une sorte de fictionnalisation de l'histoire (A.-S. Morel, p. 221 sur le Napoléon de Chateaubriand). L'historien romantique est forcément poète (F. Claudon, p. 155), et le romancier se sert du passé comme matière première pour créer son œuvre (M. Labouret, p. 230). La rédaction de ses mémoires apparaît comme le lieu paradigmatique de cette mise en scène du passé à travers son propre prisme, une auto-constitution en sujet historique dans laquelle des écrivaines mêmes s'impliquent (M.-E. Plagnol-Diéval, p. 270). Les exemples successifs de Sainte-Beuve, promoteur d'un genre biographique intimiste et stylisé (D. Madélnat, p. 240) et de Dumas, finalement marginal (P. Godoy, p. 252), illustrent la fin de ce moment spécifique, dans lequel l'histoire s'apparentait à une vision et à une quête des origines (L. Rétat, p. 265). S'il rappelle rapidement ces éléments et souligne l'importance, pour le romantisme, de la dimension religieuse et de la tension entre universalisme et nationalisme, André Encrevé préfère quant à lui conclure sur la question de l'écriture de l'histoire, et souligner la relativité de toute vérité historique.

Agnès GRACEFFA

Lamop/Université Lille 3

NELLY HISSUNG-CONVERT,

La spéculation boursière face au droit 1799-1914,

Paris, L.G.D.J., 2009,

668 p., ISBN 978-2-275-03456-0

La publication de la thèse (soutenue en 2007) de la juriste Nelly Hissung-Convert est d'une grande actualité. La crise déclenchée par le retournement du marché des emprunts immobiliers, à

l'été 2007, aux États-Unis, a en effet contraint des gouvernements acquis à l'économie de marchés dérégulés de faire ce qu'ils avaient répété ne plus pouvoir ni vouloir faire ces dernières années. Entre autres mesures, ils ont suspendu certaines opérations

jugées spéculatives, notamment les ventes à découvert, ces opérations réalisées dans le but de tirer profit d'une baisse des cours. La crise financière a donc reposé la question de la légitimité et de la légalité de ces opérations : quelle place le droit doit-il faire à la spéculation boursière ?

En France, au XIX^e siècle, les opérations à terme représentaient la grande majorité des transactions qui se nouaient à la bourse de Paris, quand bien même elles n'ont été légalisées qu'en 1885. Nelly Hissung-Convert rend compte de la reconnaissance de ces opérations, support privilégié de la spéculation. Pour ce faire, l'auteure analyse la loi, la jurisprudence et la doctrine. Les textes n'ont pas été modifiés, de la codification napoléonienne à la loi de 1885. En revanche, la jurisprudence a accompagné, non sans heurts, le développement des opérations à terme. Des interprétations prohibitionnistes, héritées de l'Ancien Régime ou de la période révolutionnaire, et ranimées à chaque crise boursière, ont longtemps interdit ces opérations en les assimilant à des paris ne bénéficiant d'aucune protection juridique. Cette assimilation stigmatisante fondait le refus par les pouvoirs judiciaires et publics de les protéger, c'est-à-dire de contraindre les parties contractantes à exécuter leurs obligations⁹. Jusqu'à la pleine et entière légalisation des opérations à terme en 1885, les gouvernants et les juges ont en vain cherché les moyens de distinguer l'échange de titres de la spéculation. Avec à-propos, Nelly Hissung-Convert ne s'en tient pas à la seule légalisation des opérations à terme ; elle démontre comment ce point de droit crée en fait toute « une matière nouvelle : le droit financier » (p. 496).

La force de l'ouvrage réside d'abord dans la précision bénédictine de l'analyse juridique et dans la capacité de l'auteure à mobiliser des éléments d'histoire sociale pour restituer les manières dont les représentations culturelles (dans la littérature et le théâtre notamment) et académiques (avec l'avènement de l'économie politique) de la spéculation boursière affectent le droit boursier. La juriste déploie ensuite une appréhension fine de l'organisation bicéphale du commerce de valeurs mobilières à Paris, au XIX^e siècle : une bourse centralisée et dirigée par les ordres qu'appareillent des intermédiaires officiels – les agents de change ; et, tout autour, des particuliers, des professionnels et des pouvoirs publics qui tantôt s'adressent à eux, tantôt les contournent en recourant aux intermédiaires officieux, les coulissiers. Plutôt qu'opposer transactions officielles et spéculations interlopes, Nelly Hissung-Convert y voit très justement des usages complémentaires par les agents économiques, privés comme publics, des variations institutionnelles constitutives du commerce de valeurs mobilières, tel qu'il se pratiquait alors.

On regrettera pourtant que l'auteure ne systématise pas davantage ces conclusions pour démontrer comment la légalisation de la spéculation boursière s'inscrit dans un double mouvement séculaire. Le passage de la prohibition à la légalisation des opérations à terme, en passant par leur légitimation, s'inscrit d'une part dans la transition, tout à la fois disputée, empreinte de continuités et jamais aboutie, entre deux modèles sociaux de domination. Celui des notables, comme « classe dirigeante » ancrée dans la propriété foncière et entretenue par les profits matériels et symboliques que cet ancrage procure, cède le pas, à mesure que l'État bureaucratique s'affirme, aux « élites de la république ».

9. L'article 1965 du Code civil définissait l'« exception de jeu » en stipulant que le perdant à un jeu de hasard pouvait se dérober au paiement de ce qu'il devait au gagnant, sans que les tribunaux l'obligeassent à régler ses dettes.

D'autre part, la reconnaissance juridique des opérations à terme apparaît comme une étape fondamentale dans la refonte des institutions juridiques. Elle inscrit les opérations à terme, y compris celles dont l'objet n'est plus le titre échangé mais la transaction elle-même, dans un agencement de responsabilités juridiques légalement définies qui embrasse les intermédiaires boursiers et leurs clients. La loi de 1885 a ainsi participé à la modification des formes de crédit et de garanties, non plus ancrées sur l'accumulation passée mais tournées vers la sécurisation du transfert des droits de propriété future. Ce faisant, la légalisation du support privilégié de la spéculation boursière aura participé au passage d'un capitalisme « foncier » à un capitalisme « financier ». En substituant à l'insondable à-venir un avenir tenu pour prévisible, la spéculation boursière allaient contribuer, selon ces hérauts financiers et économistes, au développement économique, jusqu'à la prochaine crise qu'elle précipiterait¹⁰.

Ensuite, Nelly Hissung-Convert, malgré d'importantes sources mobilisées, a tendance à sous-estimer le rôle de la Compagnie des agents de change dans la fabrique du droit boursier. L'auteure néglige notamment les relations constantes entre les agents de change, les juges et le gouvernement. Avant la loi de 1885, les règles boursières sont moins les « usages librement constitués » qu'elle évoque (p. 531) que les produits de ces interactions formelles et informelles, comme en témoignent les riches archives de la bourse de Paris¹¹. En outre, l'auteure n'échappe pas toujours à un certain juridicisme qui l'amène parfois à prendre pour argent comptant les interprétations des juriscultes, économistes et politiciens de l'époque. Il eut fallu rappeler que ceux-ci étaient moins des commentateurs extérieurs que des parties-prenantes, parfois même des acteurs intéressés dont les argumentaires ne prennent sens qu'à la condition de restituer l'économie politique qui façonnait alors la production, l'interprétation et l'application du droit des affaires boursières. Elle donne ainsi une interprétation excessivement juridique des hétérogénéités qui régissent l'équilibre dynamique entre Parquet et Coullisse. Ainsi, la juriste considère la réforme boursière de 1898 comme « dirigiste et protectionniste » (p. 557), lorsque des recherches récentes démontrent, à l'encontre de l'image d'Épinal d'une bourse parisienne confite dans le corporatisme conservateur des agents de change, ce que le essor de la place financière de Paris, la deuxième dans le monde après la City londonienne avant 1914, doit à cette réforme¹².

Enfin, et peut-être est-ce la conséquence d'un manque de formation proprement financière, l'auteure occulte le caractère systémique du risque que l'interdiction des opérations à terme et la responsabilité illimitée de l'agent de change vis-à-vis de ses clients créaient. Depuis la crise boursière de 1818, la Compagnie des agents de change se portait garante, c'était en quelque sorte « le prix du monopole », des engagements contractés par ses membres. Dès lors, leurs clients n'étaient plus exposés à aucun risque de contrepartie qui incombait aux agents de change. Que les pertes subies par ces derniers à cause de l'exception de jeu dépassassent le montant des garanties individuelles (la fortune de l'agent et de ses parents et alliés) et des réserves corporatives (le fonds

10. N. LEVRATTO, A. STANZIANI (dir.), *Le capitalisme au futur antérieur. Crédit et spéculation en France, fin XVIII^e-début XX^e siècle*, Bruxelles, Bruylant (à paraître).

11. P. LAGNEAU-YMONET et A. RIVA, « Aux sources de l'histoire boursière : les archives de la compagnie des agents de change », *Entreprises et Histoire*, 58, septembre 2010, p. 179-182.

12. P.-C. HAUTCOEUR, A. REZAEI et A. RIVA, « How to regulate a financial market? The impact of the 1893-1898 regulatory reforms on the Paris Bourse », Working Paper, École d'économie de Paris/Paris School of Economics, n° 2010-1, janvier 2010.

commun de la Compagnie) et c'était la dévastation de la bourse, comme ce fut le cas à Lyon, en 1882. Si la bourse de Paris réchappa, de peu, au fameux krach de l'Union générale, c'est qu'elle bénéficia alors de l'intervention de la Banque de France, qui agit comme prêteur en dernier ressort¹³.

Pour autant, le bel et rigoureux ouvrage de Nelly Hissung-Convert comble à point nommé un vide historiographique. Et les critiques qu'on a pu formuler témoignent surtout des limites inhérentes à une épreuve académique (la thèse de doctorat) et au cloisonnement disciplinaire (entre le droit, l'économie, la science politique, la sociologie et l'histoire) qui rendent difficile, si ce n'est impossible, pour une personne seule d'embrasser la richesse d'un objet telle que la spéculation boursière.

Paul LAGNEAU-YMONET

Paris-Dauphine, IRISSO

et Angelo RIVA

EBS Paris et UMR 8533 IDHE.

MICHEL CORDILLOT,

Révolutionnaires du nouveau monde.

Une brève histoire du mouvement socialiste francophone aux États-Unis (1885-1922),

Montréal, Lux, 2009,

210 p., ISBN 978-2-89596-087-4.

De 1890 à 1916, un mineur originaire de Bretagne, Louis Goaziou, va marquer de son empreinte le paysage politique américain. Militant inlassable, Goaziou œuvre contre vents et marées à la rédaction d'une série de journaux de langue française diffusant l'idée révolutionnaire,

d'abord dans les régions minières de la Pennsylvanie où des milliers de mineurs français sont venus chercher du travail, puis, grâce au succès relatif remporté au début du xx^e siècle par l'Union des travailleurs, dans une zone allant du Mid-West à la Nouvelle Angleterre. Au cours de ces années, le mouvement social francophone se développe et se structure, au point de permettre la formation d'une fédération indépendante, un temps affiliée au Parti socialiste américain (PSA) en 1914. Eugène Debs ne s'y trompe pas qui, dès la campagne présidentielle de 1908, rend visite à Louis Goaziou et à ses camarades à Braddock, en Pennsylvanie. Seule l'irruption de la Première Guerre mondiale met un terme à l'essor de cette mouvance politique, les militants français refusant la position de neutralité adoptée par le PSA.

Synthèse analytique de l'impressionnant travail de biographie collective publié il y a cinq ans sous le titre *La sociale en Amérique*, dans la collection des dictionnaires biographiques Maitron, cet ouvrage suit avec finesse la trajectoire de Louis Goaziou pour mettre en évidence la contribution de militants français à l'essor du socialisme aux États-Unis au début du xx^e siècle. Ce faisant, Michel Cordillot éclaire les rapports qui se nouent entre ethnicité, action politique et américanisation : militer implique d'apprendre l'anglais et de demander sa naturalisation afin de pouvoir voter, alors qu'au travers de leurs publications, de la création de coopératives et de sociétés de secours mutuelles, ou encore de l'animation d'événements à vocation communautaire, les militants resserrent les liens qui les unissent à la communauté francophone.

Avec sobriété, M. Cordillot rappelle que l'immense majorité de ces mineurs et de ces lecteurs n'adhéraient pas à l'idéologie politique défendue par Goaziou dans ses

13. A. RIVA et E. WHITE, « Danger on Exchange. Counterparty Risk on the Paris Stock Exchange in the 19th Century », NBER Working Paper, n° 15634, janvier 2010.

publications. Mais ils trouvaient dans ces journaux un espace de sociabilité essentiel à la structuration d'une communauté isolée et fragmentée. Au-delà de la propagande politique, ces journaux proposent en effet un grand nombre d'éléments essentiels sur les conditions de travail et les grèves menées dans les nombreux villages miniers, informations essentielles pour des travailleurs que les caprices du marché du travail contraignent souvent à déménager. Plus encore, en faisant une large place aux lettres des lecteurs, Goaziou offre une forme de libération de la parole, laquelle dénonce vite l'arbitraire patronal et le joug des contremaîtres. Enfin, et paradoxalement, cette presse révolutionnaire facilite l'américanisation, par la diffusion de publicités de plus en plus souvent laissées en anglais.

Cette double fonction sociale et politique du travail éditorial mené par Goaziou reflète d'abord son évolution politique, de l'anarchisme vers le socialisme modéré incarné par la figure de Debs. Elle témoigne par ailleurs de sa volonté de toucher le plus grand nombre possible de lecteurs afin de les sensibiliser aux enjeux politiques qui lui semblent essentiels : l'émancipation ouvrière, le droit de vote des femmes, et plus généralement la justice sociale. Sans doute est-ce là une clef de lecture importante, permettant d'éviter de reléguer les socialistes américains aux marges de l'histoire. Si Goaziou et ses camarades furent incapables de prévenir le déclin de l'idée socialiste aux États-Unis après la Première Guerre mondiale, et d'empêcher la disparition de la communauté qu'ils avaient contribué à structurer, on peut avancer que leur défaite ne fut pourtant pas totale. Des années 1880 aux années 1920, ils ont semé les graines d'un esprit de réforme qui, dans les années 1930, permettra l'adoption des lois sociales du New Deal. Est-ce un hasard si Goaziou lui-même est alors devenu membre du Parti démocrate et fervent supporter de Roosevelt ?

Jean-Christian VINEL
Université Paris-Diderot
Institut Charles V

BRUNO CABANES, GUILLAUME PIKETTY (éd.),
Retour à l'intime au sortir de la guerre,
Paris, Tallandier, 2009,
310 p., ISBN 978-2-84734-636-7

Dans le sillage du courant historiographique qui explore l'histoire sociale et culturelle des phénomènes guerriers, ce *Retour à l'intime au sortir de la guerre* est centré sur l'histoire relativement

récente des corps et des sensibilités en temps de guerre. Cantonnées au terrain européen des deux guerres mondiales du XX^e siècle, les dix-sept contributions qui forment ce recueil analysent comment, dans des contextes nationaux et sociaux différents, s'est fait le retour à la vie civile, une fois la paix revenue.

Avant d'entrer dans la variété des exemples choisis, il fallait expliquer ce que les auteurs entendaient par l'expression « retour à l'intime ». Car si cette façon de dire est familière aux historiens de la guerre qui l'utilisent par commodité et signe de ralliement à un certain type d'histoire, elle n'en mérite pas moins une claire définition. Celle-ci est faite tout au long du volume à la fois en plein et en creux, indice que l'affaire n'est pas si aisée. Dans leur introduction sensible et érudite, Bruno Cabanes et Guillaume Piketty définissent l'intime comme « l'espace où se construisent l'image de soi et le rapport aux autres, à travers le corps, les techniques corporelles (gestes, savoir-faire...), la filiation (réelle ou imaginaire), les lieux de vie, les objets investis de souvenirs, les représentations de soi (écrit du for privé, portraits et autoportraits)... » (p. 11). De ce point de vue, ils insistent, relayés en cela par les articles d'Anne Duménil et de Daniel Cohen,

sur l'importance du foyer, à la fois écran face à la brutalité du monde extérieur et enjeu des destructions puisque « s'en prendre aux habitations, ces espaces qui enveloppent les individus, les protègent et recèlent des souvenirs, c'est les marquer de manière indélébile de la trace des conquérants et porter atteinte à l'identité de leurs habitants » (p. 15). De fait, parmi les nombreuses pistes de recherche ouvertes par ce volume, la question du logement des populations entraînées dans les guerres – logis perdus, détruits, retrouvés, reconquis, passés d'un occupant à l'autre, imaginés ou attendus, buts de conquête, de sauvegarde ou de destruction – n'est pas la moins intéressante, tout comme celle du « retour au domicile comme mode dominant de sortie de guerre » (p. 117).

Reste que la définition de ce retour à l'intime mérite d'être précisée, ce que quelques auteurs font en creux, au long de leur propre démonstration. Claire Trévisan par exemple indique fort justement que, pour elle, le retour à la vie civile est différent du « retour à l'intime à proprement parler, si l'on entend ce terme comme ce qui touche au plus profond du rapport de soi à soi et si l'on accepte de faire la différence entre vie privée et vie intime. Les deux sont souvent à tort confondues même si elles peuvent se recouper. La vie privée fait partie des droits civils. L'intime désigne ce qui nous est le plus intérieur. Il n'a pas disparu en temps de guerre, il a pris de nouvelles formes » (p. 85).

Une fois entendue la « sortie de guerre » comme une démobilisation au sens large et précisé que l'angle d'attaque serait celui des sentiments individuels saisis dans leur expression collective, il restait à trouver les sources et les cas de démonstration. Comme toujours quand l'historien ne dispose pas de sources relativement simples à manier tels les documents déclaratifs, administratifs, judiciaires (Peggy Bette), comptables ou performatifs, il lui reste à inventer une documentation pertinente pour son sujet. Sont ici convoquées toutes les ressources de l'enquête orale (Raphaële Branche, Sarah Fishman), de la littérature (Guillaume Piketty), de la presse (Dominique Fouchard), de la correspondance privée (Manon Pignot, Clémentine Vidal-Naquet) de la photographie de guerre et du photojournalisme (Marie Louise Roberts). Les auteurs en font surgir les imaginaires, les traumatismes, les désordres psychiques qui ont accompagné le retour à la vie pacifiée, moment où la mainmise de la politique sur l'intimité caractéristique des guerres totales ne fut pas levée. En effet, alors que durant les conflits eux-mêmes, la distinction entre le public et le privé s'estompe au point de s'effacer, la fin de la guerre ne signifie pas pour autant, un retrait de la surveillance et du contrôle et une reprise des cheminements individuels.

Parallèlement aux entrées en guerre, dont les historiens ont scruté les ressorts publics et privés, établir quels domaines ont été touchés par la nécessaire reconstruction des identités personnelles et collectives après plusieurs années de conflit, est une des façons de comprendre la guerre dans son ensemble, en particulier la place des individus dans ce grand événement collectif. D'autant qu'il est sans doute aussi difficile de mesurer le degré de « consentement » des populations au conflit dans lequel elles ont été plongées que leur capacité à en sortir. C'est là l'enjeu de comprendre comment se fait la « déprise » d'une guerre totale dans laquelle l'individuel et le collectif sont inextricablement mêlés. Plusieurs exemples l'éclairent ici. Le premier est lié aux troubles psychiques des après-guerres et aux recherches psychiatriques consécutives aux conflits. Comme le montre Odile Roynette, « la déprise des affects de guerre nécessite un travail sur soi », seule possibilité de surmonter le nouveau mal du siècle des années 1920. Ce travail ne va pas toujours dans le sens de l'idéologie dominante, empêchant la prise en charge des souffrances individuelles. L'analyse de l'attitude des médecins militaires pendant et après la Grande Guerre, comme celle de l'évolution de la notion du syndrome du survivant

(Bruno Cabanes) éclairent de façon nuancée le va-et-vient entre les populations prises individuellement et leur gestion collective. Le second, dans un tout autre domaine, concerne les relations entre les hommes et les femmes et les rapports de genre. Parce que les guerres transforment la réalité des rôles sociaux de sexe ainsi que la perception du masculin et du féminin, le retour de la paix est lourd d'inconnu.

Même en supposant que le retour à l'intime ne soit qu'une aspiration générale à retrouver le *statut quo ante*, est-il possible que rien n'ait bougé dans cette sphère caractéristique de l'intime? Comme l'ensemble de l'ouvrage, les réponses des contributeurs sont, sur ce point, nuancées. Qu'il y ait eu dans les après-guerres une redéfinition des modes de fonctionnement de l'intime semble une évidence. Mais cette redéfinition est subtile, empruntant tour à tour les figures de l'ancien et du nouveau. Ce qui domine, en fait c'est l'ambivalence, celle des attitudes, des sentiments, des modes d'être au monde et d'agir. C'est ce qu'illustre de façon saisissante le cas des suicides dans l'Allemagne vaincue de 1945, inscrits dans une « communauté émotionnelle fondée sur la peur de l'avenir et la crainte du châtement » (Frank Biess, p. 187). Après avoir noté qu'une vague massive de suicides avait atteint l'Allemagne défaite, entraînant des cadres supérieurs du parti nazi, les hautes sphères de l'armée, mais aussi des femmes et des individus ordinaires, Christian Goeschel conclut: « que ce soit les mères qui tuent leurs enfants avant de se suicider reflète d'une certaine façon le changement de rôle des hommes allemands depuis le début de la guerre: les hommes avaient échoué » (p. 175).

De ce livre riche, on retiendra plusieurs apports de nature différente: l'ampleur de la bibliographie allemande et anglo-saxonne utilisée par les contributeurs, indispensable pour les lecteurs français; le soin pris à englober dans l'analyse toutes les catégories de population, les soldats, bien évidemment, les vainqueurs et les vaincus, mais aussi les pères, les veuves, les femmes, les enfants; des angles nouveaux, du moins pour l'historiographie française, comme la fin de la guerre en Allemagne ainsi que la question peu traitée des réfugiés et des personnes déplacées. On peut ainsi lire l'histoire de l'Europe des deux après-guerre comme celle d'une tension entre la recherche d'un retour à la normalité d'avant-guerre et l'impossibilité d'une simple réapparition du *statu quo ante*. Qu'il s'agisse de la génération perdue des invalides de guerre russes (Beate Fieseler) ou des rescapés juifs (Atina Grossmann) après 1945, les souffrances de la guerre s'effacent sans doute plus facilement au niveau collectif (prise en charge par l'État, discours commémoratifs, indemnisation) qu'au niveau individuel.

Avec les défauts (hétérogénéité des contributions) et les qualités (ouverture du sujet, variété des angles d'approches) des livres collectifs, ce *Retour à l'intime*, en même temps qu'il creuse des sillons déjà tracés, ouvre des perspectives neuves sur l'étude de la guerre dans sa globalité. Il restera un ouvrage de référence qu'il convient de saluer.

DANIÈLE VOLDMAN

Centre d'histoire sociale du xx^e siècle, CNRS

JULIAN JACKSON,

Arcadie. La vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépénalisation,

Paris, Autrement, 2009,

363 p., ISBN 978-2-7467-1327-7.

Ancrée dans la légende noire, en grande partie construite par les militants du Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR) et par quelques anciens arcadiens dissidents comme Daniel Guérin, d'un mouvement petit-bourgeois

entretenant une certaine honte de soi, la revue homophile *Arcadie* (1954-1982) fait ici l'objet d'une louable réévaluation. Certes, son fondateur André Baudry, ancien

séminariste, prônait la respectabilité, condamnait le comportement des « folles » et exaltait la vertu, mais il ne fut pas le seul intervenant, fut-il très charismatique, de cette nébuleuse d'arcadiens aux personnalités très diverses. De même, si le mouvement était légaliste, dès le début les objectifs de regroupement autour de la défense de l'homophilie ne furent pas sans déplaire aux écrivains attachés à la posture solitaire et doloriste du conflit entre l'esprit et la chair, comme Henri de Montherlant ou Marcel Jouhandeau : sollicités par Baudry en 1954, ils refusèrent de s'associer à un projet qualifié de prosélyte. Dans les années 1970, le mot d'ordre devint même de « vivre à visage découvert ».

Cette réévaluation est doublée d'un travail de restitution très poussé de ce que fut l'univers arcadien : d'abord une revue, qui entreprit de former non pas une communauté (ce serait alors le « grand danger » du modèle américain conquis dès 1964), mais une « famille spirituelle », par la publication d'articles littéraires, historiques, scientifiques et de recensions de livres ou de films traitant d'homosexualité. Mais entrer en Arcadie, c'était également intégrer un club qui avait pour fonction de rompre l'isolement social, avec ses propres lieux de sociabilité (bals, banquets) et manifestations culturelles (conférences, projections de film). Officiellement, on fit l'éloge pendant plus de vingt ans de l'amour chaste du roman *Les Amitiés particulières* de Roger Peyrefitte (publié en 1944 et porté à l'écran en 1964) ; mais dans le même temps, envoyés à certains abonnés, des photocopiés dits « lettres personnelles » donnaient des conseils précis d'hygiène sexuelle, à l'image d'une circulaire de 1975 soulignant que le « plaisir de sodomie est un plaisir en soi » (p. 199), tandis qu'étaient régulièrement diffusées des recommandations ou des mises en garde sur les lieux de drague parisiens ou provinciaux (parcs, bars). Au-delà de la façade de respectabilité, justifiée par le combat légaliste, l'apparente déssexualisation du mouvement et la prétendue honte de soi doivent donc être relativisées par un examen minutieux des sources, qu'on trouve d'ailleurs rassemblées ici au terme d'un remarquable travail d'investigation : la plupart des fonds de l'association ayant été détruits, c'est par une série d'entretiens avec d'anciens arcadiens ou des coups de sonde dans des collections publiques que l'auteur a réussi à amasser des matériaux inédits, dont une part importante de correspondance privée.

L'ouvrage, clair et rigoureux, excelle enfin à resituer l'action d'*Arcadie* dans son contexte historique et culturel, faisant au passage sortir de l'ombre le mouvement homophile européen des années 1950, qui allait de la revue suisse *Der Kreis* au Comité International pour l'Égalité sexuelle d'Amsterdam, et sans lequel on ne peut comprendre la genèse d'*Arcadie*. La revue évolua initialement dans une semi-clandestinité du fait des lois d'après-guerre protégeant la jeunesse des publications subversives, comme l'atteste le procès de 1956 pour outrage aux bonnes mœurs. Elle traversa une phase d'expectative en 1960 quand, dans un pays moralement raidi par la guerre d'Algérie, le sous-amendement Mirguet définissait l'homosexualité comme fléau social. Après la révolution sexuelle des années 1967-71, démultipliant les images et les discours sur le sexe, et effrayant par contraste les arcadiens dans un contexte de concurrence accrue avec des mouvements militants révolutionnaires (FHAR, Groupe de Libération Homosexuelle, Comité d'Urgence Anti-Répression Homosexuelle), *Arcadie* restera, quoiqu'en disent ses détracteurs, le premier mouvement homosexuel de France, se targuant de 30 000 abonnés en 1975, réunissant 1 200 personnes au Palais de Congrès en 1979, et s'épanouissant dans un contexte de libéralisme giscardien qui plaît à Baudry, désormais invité d'émissions de télévision et de radio. Cependant, en complet décalage avec la

naissance du ghetto marchand du Marais, *Arcadie* disparaîtra de la volonté même de son fondateur en 1982, année de la dépénalisation de l'homosexualité en France.

Alexandre MARCHANT
ENS Cachan

SYLVAIN PATTIEU,

*Tourisme et travail. De l'éducation populaire
au secteur marchand (1945-1985),*

Paris, Presses de Sciences Po, 2009,
385 p., ISBN 978-2-7246-1135-9.

Depuis peu, discrètement, la connaissance de ces acteurs particuliers que sont les militants associatifs, la volonté de saisir la part qui leur revient dans les agencements du monde social, la nature des liens aussi qui les unissent au mouve-

ment ouvrier et aux partis politiques sont venues s'inscrire au rang des préoccupations historiennes. Dans ce contexte, l'importance d'une étude consacrée à *Tourisme & travail* se justifie sans mal : fondée en 1944, fille de la Résistance, prise dans le grand élan d'éducation populaire que coordonne l'État à la Libération et investie par les deux grandes centrales syndicales, cégétiste et chrétienne, cette association s'est attachée, durant les décennies de la croissance, à organiser l'accès du « peuple » aux vacances et à faire exister une conception proprement « populaire » du tourisme. L'aventure que retrace ce livre se tient donc à la croisée de plusieurs histoires : celle du tourisme, dont l'auteur souligne à juste titre qu'elle a, en France du moins, surtout retenu l'histoire culturelle et volontiers fait l'impasse sur les pratiques ouvrières ; celle, classique, de la culture populaire et des « populismes » qui sans cesse la guettent ; et celle, enfin, des mobilisations associatives et syndicales qui ont travaillé la France d'après 1945. C'est de cette dernière que l'ouvrage fait son gibier le plus passionnant.

Sylvain Pattieu retrace d'abord la genèse de l'association. Soucieux de se dégager des récits héroïques des fondateurs et des enjeux décrétés par les acteurs eux-mêmes, il replace *Tourisme & travail* dans l'épais canevas des organisations de « tourisme social » qui, prolongeant les élans de 1936, foisonnent après la guerre pour épancher notamment la soif « sociale » des tout jeunes comités d'entreprise. *Tourisme & travail* occupe ici une place centrale : lieu officiel d'élaboration d'une « politique publique » des vacances populaires jusqu'en 1948, soumise ensuite au désengagement de l'État, livrée aux intenses luttes d'influence entre la CFTC et la puissante CGT, offerte à l'investissement symbolique du PCF, l'association a en effet formé l'un des principaux creusets de la prise en compte du tourisme par les syndicats ; elle occupe aussi une place décisive dans la structuration d'un espace militant en la matière. Dans les années 1960, en particulier, tandis que gonflent les taux de départs en vacances, le tourisme forme un enjeu d'engagement pour les syndicats. L'auteur éclaire les alliances et les frictions entre syndicats et associations, le rôle des Plans, la forêt des subventions et des dispositifs qui forment alors les multiples instances du tourisme social.

L'ouvrage incarne ensuite cette histoire institutionnelle à travers l'étude serrée des réalisations de *Tourisme & travail*. L'association, qui à ses riches heures compte plus de deux millions d'adhérents, ouvriers et employés pour l'essentiel, s'est appliquée à forger une représentation idéale des « vacances populaires » : elles sont « collectives », assouvissent un idéal de solidarité et permettent l'expérience d'un entre-soi de classe. Une politisation des vacances est palpable aussi, dont témoignent la mémoire des luttes ouvrières mais aussi les pétitions et les manifestations qui se multiplient contre la TVA sur les campings, les projets de péage ou l'excessif prix de l'essence. Et si, dans les faits, les simples distractions l'emportent (jeux, apéritifs,

concours de costume), c'est une tout autre ambition qui hante les militants : conduire les ouvriers vers la culture légitime ; les faire accéder aux « vacances de qualité » des élites. La tenue de débats et de conférences, le choix de lieux de prestige, comme le château du Havre, l'installation de centres dans les hauts lieux de la culture touristique dominante (à l'image du centre de Cogolin dans le golfe de Saint-Tropez), le souci du « confort moderne » et l'organisation d'activités « nobles » comme la voile ou l'équitation, donnent corps à ces principes.

L'enquête se tourne enfin du côté des militants, des dirigeants et des petites mains qui, le plus concrètement du monde, ont fait vivre Tourisme & travail. Sylvain Pattieu excelle à restituer la logique des carrières militantes, le rôle des réseaux locaux et des formes de sociabilités politiques. Il retrace les mécanismes sociaux qui, dans les années 1970, conduisent du bénévolat à la professionnalisation, ou de l'engagement au désengagement militant. Il montre aussi combien Tourisme & travail, dont la cartographie suit celle des fiefs cégétistes, a permis la promotion d'une élite ouvrière locale. Enfin, il décrit le glissement prononcé qui, à mesure qu'elle essuie un mouvement de « ringardisation », conduit l'association des rêves de l'éducation populaire aux rives du secteur marchand et finit par la convertir aux nécessités du commerce triomphant.

La démarche, on l'aura compris, est méritoire. Et qu'elle apparaisse blasonnée de références sociologiques du dernier chic ne doit pas tromper. Si l'invocation de Bourdieu semblera cosmétique aux historiens du social, Pattieu se nourrit d'emprunts plus sérieux : il mobilise la nouvelle sociologie des mouvements sociaux, celle que déploie Lilian Mathieu par exemple, pour faire apparaître la formation et le foisonnement d'« espaces » militants. Il puise aussi dans la sociologie des cultures populaires le moyen de rendre compte des logiques d'encadrement qu'affectionne l'association qui l'occupe.

Pour autant, il est difficile de ne pas voir que l'histoire qu'il trace omet de soumettre à cette sagacité ce qui fait l'autre part de son objet. Sylvain Pattieu endosse en effet un peu vite la perspective diffusionniste du « droit aux vacances » dont ces militants ont alors institué l'évidence et qui, au prix de cécités et d'exclusions nouvelles, ne célèbre rien tant que la démocratisation de « pratiques longtemps réservées à l'élite ». Il choisit par conséquent d'ignorer la contribution de ce genre d'associations à l'immense travail national de normalisation et de nationalisation des existences, suivant lequel les pouvoirs publics, depuis les technocrates et les patrons du tourisme, qui inscrivent le tourisme parmi les priorités de la modernisation planifiée, jusqu'aux travailleurs sociaux qui éduquent les familles aux nécessités du départ, en passant par les professionnels de la statistique qui imposent la définition officielle, ont alors à proprement parlé inventé et orchestré les vacances des Français, imposant d'elles une conception bien particulière qui les réduisaient, au détriment des pratiques populaires effectives, aux seules pratiques touristiques conformes aux intérêts nationaux. À ce jeu, l'auteur, habile à faire revivre l'espace militant du tourisme, est conduit à prêter à Tourisme & travail des inflexions sociales et politiques bien plus vastes, dont l'État détient souvent le fin mot. Des vacances populaires, en somme, beaucoup reste à découvrir.

Mais au fond ce n'était pas le propos véritable de cet ouvrage. Sylvain Pattieu dessine avant tout la perspective d'une histoire sociale renouvelée des militantismes et des syndicalismes contemporains. Il sait débusquer les logiques qui ont jadis animé ces hommes, éclairer les modalités de leur engagement, et plus encore montrer la nécessaire restitution de l'« espace » social particulier où ils déploient leur action. Bref,

il prouve combien l'histoire contemporaine ne peut faire l'économie d'une patiente restitution des univers militants.

Christophe GRANGER

Centre d'histoire sociale du xx^e siècle Université Paris 1

GUILLAUME MOURALIS,
Une épuration allemande.
La RDA en procès 1949-2004,
Paris, Fayard, 2008,
427 p., ISBN 9782213635378

L'épigraphe qui ouvre l'ouvrage anticipe les conditions dans lesquelles s'est déroulée la jurisprudence d'épuration appliquée à l'Allemagne communiste. L'écrivain et juriste, Bernhard Schlink, dont on connaît le succès du roman *Le Liseur*,

rappelle que l'État de droit « bien compris » inclut l'interdit de rétroactivité et, par conséquent, exclut la gestion pénale du passé communiste telle qu'elle a été pratiquée par la République fédérale allemande. D'où les contorsions juridiques que dévoile le présent ouvrage. Par comparaison avec les politiques publiques du passé pratiquées dans les autres ex-pays communistes, l'Allemagne offre un exemple singulier. Elle fut le seul État à recourir à la justice pénale, les autres pays se contentant de procéder à la « lustration » (examen du comportement des élites politiques et des fonctionnaires). On peut y voir plusieurs raisons, notamment celle, évidente, d'une Allemagne occidentale exerçant une « justice de vainqueur », mais, plus profondément, c'est la longue histoire des procès des criminels nazis en RFA qui a constitué, selon la thèse convaincante de l'auteur, la genèse jurisprudentielle centrale de l'épuration, les procès pour crimes nazis ayant formé l'arrière-plan des procès des années 1990.

En moins de dix ans, les procédures d'épuration pénale auront accompli leurs tâches : déqualifier les anciennes élites et réparer les torts subis par les victimes de la répression. Mais, davantage encore que condamner, elles mirent en lumière le passé est-allemand (sur les 110 000 personnes qui firent l'objet d'informations judiciaires pour participation à des crimes « systémiques », 1 500 ont été condamnées et une infime minorité écopa de prison ferme) en s'appuyant sur des archives presque immédiatement accessibles.

Tout en s'interrogeant sur l'aptitude du droit à rendre compte du passé de manière adéquate, montrant les limites de l'interprétation selon les catégories de « la justice de transition » et refusant l'opposition binaire entre État de droit (la RFA) et État de non-droit (la RDA) qui relève de la facilité de penser, G. Mouralis détruit de fausses évidences. Ainsi, l'échec des procès des criminels nazis qui expliquerait l'importance de l'épuration judiciaire postcommuniste. Or, si la dissidence est-allemande s'est en effet appuyée sur les faiblesses de la dénazification menée à l'ouest et le refoulement du passé nazi qui en a résulté pour exiger que la société est-allemande puisse, au contraire, regarder en face son passé, si elle a pour cela revendiqué l'accès aux archives de la surveillance, elle n'a jamais exigé la judiciarisation de l'épuration. Bärbel Bohley, dissidente sans doute la plus célèbre récemment disparue, et Katja Havemann, épouse du physicien espionné et harcelé par la Stasi, sont même intervenues pour demander à ce que cesse le procès de l'ancien chef d'État, Erich Honecker. Ce dernier, alors fort malade, eut là cependant l'occasion de faire le meilleur discours de toute sa médiocre carrière : il rappela que cet État de non-droit dont il avait été le chef, avait été reconnu par plus d'une centaine d'États, qu'il avait été membre du Conseil de sécurité international et qu'il fut même chargé une fois de présider l'Assemblée des Nations Unies. Il devait se permettre de ponctuer son discours par

un jeu de mot assez bien trouvé: «L'État de droit RFA n'est pas un État du droit, mais un État de droite [...]»

Dans la réalité, on constata donc l'absence de demandes de justice venues d'en bas et, dans son ensemble, la population se montra assez indifférente aux procès qui eurent lieu. L'accès aux archives de la Stasi et la consultation de leur dossier personnel de surveillance par plus de 2 millions de citoyens de l'ex-RDA n'ont pas donné lieu, dans la plupart des cas, à des poursuites judiciaires. Les quelque 200 000 prisonniers politiques incarcérés en RDA tout au long de ses quarante ans d'existence ont également très rarement recouru à la justice. Leur reconnaissance et indemnisation, de même que, par-delà l'instrumentalisation politique du passé, le véritable travail de mémoire et d'histoire accompli, ont le plus souvent suffi. En 1997, 55 000 licenciements avaient eu pour motif la collaboration avec la police politique, mais ce chiffre n'a rien de comparable avec le résultat du processus d'*Abwicklung* (démantèlement) qui décima la fonction publique est-allemande. Au point que, détail qui revêt ici son importance, l'épuration massive de la magistrature est-allemande eut pour conséquence que le personnel judiciaire chargé de conduire les procédures pour crimes d'État commis en RDA fut exclusivement ouest-allemand.

Entreprise d'historisation de l'épuration allemande de l'après-communisme et étude de son bilan, le travail de Guillaume Mouralis se distingue par la maîtrise de deux disciplines savamment croisées, l'histoire et le droit, au point qu'historiens et juristes trouvent leur compte dans cet ouvrage. Outre cette double compétence, l'auteur bénéficie de la position d'extériorité qui lui donne la distance critique pour travailler sur l'histoire «à chaud». On voudrait que les éditeurs allemands se montrent plus audacieux que leurs homologues français pour traduire et éditer des études étrangères qui tranchent, pour les raisons que nous venons d'indiquer, sur l'historiographie en langue allemande, bien qu'abondante et parfois de très bon niveau, de l'expérience communiste.

Sonia COMBE

ISP-CNRS Université de Paris Ouest